

Bulletin du Conseil communal

N° 17



Lausanne

Séance du 14 mai 2013 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 14 mai 2013

17^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 14 mai 2013, à 18 h et à 20 h 30Sous la présidence de M^{me} Janine Resplendino, présidente**Sommaire**

Ordre du jour	983
Première partie	990
Communications	
Urgence municipale – Rapport-préavis 2013/37	990
Retrait – Postulat de M. Stauber sur les écoles	990
Réponse à la question N° 3 de M. David Payot	990
Assainissement et entretien d'installations sportives – Demande d'ouverture d'un compte d'attente pour la détermination de l'étendue et du coût de certains travaux	995
Nouveau règlement communal sur la gestion des déchets : bilan après trois mois	995
Communications – Dépôts	
Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Où en est le nouveau règlement communal pour le SDIS ? »	1004
Interpellation de M. David Payot : « Amender les sans-domicile, à quel prix ? »	1004
Interpellation de M. Pierre Oberson : « Mobilité douce, tout peut-il être fait au détriment de la sécurité des piétons ? »	1004
Interpellation de M ^{me} Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Horaires des classes enfantines (1 ^e et 2 ^e Harmos) : rentrée 2013, la communication est-elle suffisante ? »	1004
Interpellation de M. Hadrien Buclin et consorts : « Quel avenir pour l'hébergement d'urgence à Lausanne ? »	1004
Communications	
Décès du père de M. Stauber, conseiller communal	1005
Naissance du fils de M ^{me} Schlienger, conseillère communale	1005
Démission de M. Benoît Gaillard de la Commission permanente de politique régionale (CPPR)	1005
Recours de M. Stauber concernant le préavis sur la mendicité	1005
Questions orales	1006
Motion de M. Philipp Stauber et consorts : « Pour un plan annuel de prévention et de répression de la délinquance fixant les priorités et des objectifs chiffrés pour une réduction significative de la criminalité et de la délinquance à Lausanne »	
Rapport	1009
Discussion	1010
Postulat de M. Laurent Guidetti : « Pour un plan de développement du logement à Lausanne »	
Rapport	1020
Discussion	1022

Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « La carte et le territoire urbain, pour plus d'efficacité et de transparence face aux délits »

Rapport..... 1026

Discussion 1028

Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz : « Du logement d'utilité publique sur les zones d'utilité publique »

Rapport..... 1029

Discussion 1032

Communication

Rupture d'une conduite d'eau à Lausanne 1039

Ordre du jour**A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES**C. RAPPORTS**

R5. *Motion de M. Philipp Stauber et consorts* : « Pour un plan annuel de prévention et de répression de la délinquance fixant des priorités et des objectifs chiffrés pour une réduction significative de la criminalité et de la délinquance à Lausanne ». (LSP). MATHIEU BLANC.

R6. *Postulat de M. Laurent Guidetti* : « Pour un plan de développement du logement à Lausanne ». (LSP). JEAN-LUC LAURENT.

R8. *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand* : « La Carte et le territoire urbain, pour plus d'efficacité et de transparence face aux délits ». (LSP). LAURENT REBEAUD.

R9. *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz* : « Du logement d'utilité publique sur les zones d'utilité publique ». (TRX, LSP). ELIANE AUBERT.

R11. *Motion de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts* : « Qualité de vie : pour un 30 km/h au centre-ville ». (TRX). NATACHA LITZISTORF SPINA.

R12. *Postulat de M. Laurent Guidetti* : « Sortons les immeubles à vendre du marché spéculatif ! » (LSP). ESTHER SAUGEON.

R13. *Postulat de M. Valéry Beaud* : « Diminue l'allure, augmente le plaisir... à Lausanne aussi ! » (SIPP, TRX, AGC). ANDRE MACH.

R17. *Pétition de Marie-Claude et Alain Garnier* : « Taxe d'épuration : déduction forfaitaire pour l'eau d'arrosage des jardins privés ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (SANDRINE SCHLIENGER).

R20. *Pétition des habitants et usagers du quartier de St-Roch (261 sign.)* : « Halte aux dealers dans le quartier St-Roch, Pré-du-Marché, Clos-de-Bulle ! » (LSP). COMMISSION DES PETITIONS (MARIA VELASCO).

R21. *Pétition de l'UDC Lausanne (400 sign.)* : « Qualité de vie à Lausanne ». (LSP). COMMISSION DES PETITIONS (MARIE-ANGE BRELAZ-BUCHS).

R30. *Pétition des habitants et commerçants du quartier Maupas–Chauderon (146 sign.)* contre la présence des dealers. (LSP). COMMISSION DES PETITIONS (SANDRINE SCHLIENGER).

R33. *Pétition du Collectif Gare et consorts (env. 750 sign.)* : « NON aux démolitions hâtives des quartiers de la Gare ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).

R47. *Motion de M^{me} Evelyne Knecht* : « Pour du logement social partagé ». (EJCS, LSP). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.

R48. *Postulat de M. Henri Klunge* : « Récusation en commission ». (AGC). GAËLLE LAPIQUE.

R49a. *Motion de M. Mathieu Blanc et consorts* : « Pour l'organisation rapide d'Etats généraux de la nuit à Lausanne ». (LSP).

R49b. *Postulat de M. Philipp Stauber* : « Vie nocturne lausannoise – Restrictions applicables aux jeunes de moins de 18 ans ». (LSP).

R49c. *Postulat de M. Philipp Stauber* : « Vie nocturne lausannoise – Interdiction de vente à l'emporter de boissons distillées ou considérées comme telles dans les

- commerces lausannois dès 19 h le vendredi et dès 18 h le samedi et la veille des jours fériés ». (LSP).
- R49d. *Postulat de M. Philipp Stauber* : « Vie nocturne lausannoise – Heures et zones sans consommation d’alcool sur la voie publique ». (LSP).
- R49e. *Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts* : « Un suivi ‘post-biture’ avec les TSHM ». (EJCS, LSP).
- R49f. *Motion de M. Vincent Rossi et consorts* : « Des spotters pour les ‘nuits lausannoises’ ». (LSP).
- R49g. *Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts* : « ‘Foule + alcool + attente’ = mauvais cocktail pour ‘les nuits lausannoises’ ! ». (LSP).
- R49h. *Postulat de M. Philippe Mivelaz et consorts* : « Un volet préventif ouvert sur les nuits lausannoises ». (EJCS, LSP).
- R49i. *Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts* : « Pour que la nuit reste festive ». (LSP).
- R49j. *Postulat de M. Philipp Stauber* : « Vie nocturne lausannoise – Deux nuits par semaine suffisent ». (SIPP). SYLVIANNE BERGMANN.
- R51. *Pétition de Pierre et Monique Corbaz et consorts (1045 sign.)* : « NON aux démolitions – OUI au maintien de la mixité sociale ». (TRX, LSP). COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).
- R53. *Pétition de Tamara Primmaz, Cristina Kupfer-Roque et consorts (2030 sign.)* pour un meilleur encadrement des « nuits lausannoises ». (LSP, EJCS, SIPP). COMMISSION DES PETITIONS (MARIE-ANGE BRELAZ-BUCHS).
- R55. *Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina* pour une planification du logement à l’échelle de l’agglomération. (TRX, LSP). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (MARLENE VOUTAT).
- R57. *Pétition du Comité Riant-Mont et consorts (736 sign.)* : « Défendons le Tunnel et Riant-Mont : pas de zone de non-droit à Lausanne ! ». (LSP). COMMISSION DES PETITIONS (SANDRINE SCHLIENGER).
- R60. *Pétition du Collectif « NON à l’antenne U1 orientée vers l’école de Floréal » et consorts (763 sign.)* contre une antenne prévue sur un immeuble voisin de l’école de Floréal et orientée en direction de cet établissement. (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (EVELYNE KNECHT).
- R61. *Préavis N° 2012/40* : Gestion des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Lausanne. Mise en œuvre des recommandations de l’audit, clarification des procédures et amélioration du contrôle interne. Réponse à la motion de M^{me} Isabelle Truan et consorts : « Critères d’attribution et conditions locatives du patrimoine de la Ville de Lausanne ». (LSP). DAVID PAYOT.
- R62. *Motion de M. Bertrand Picard* : « Logements locatifs adaptés à la personne âgée ». (LSP). ROLAND RAPAZ.
- R63. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller* : « Et si on reparlait du péage urbain ? ». (AGC). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (MARLENE VOUTAT).
- R64. *Préavis N° 2012/35* : Bilan du contrat de quartier de Montelly. (SIPP, TRX). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R66. *Préavis N° 2012/52* : Réaménagement de diverses places de jeux (2^e étape). (FIPAV, EJCS). FRANCOISE LONGCHAMP.

- R67. *Postulat de M. Valéry Beaud* : « Pour une desserte en métro m3 adaptée au futur écoquartier des Plaines-du-Loup ? » (TRX). ROLAND PHILIPPOZ.
- R68. *Rapport-préavis N° 2012/55* : Réponse au postulat de Charles-Denis Perrin et consorts : diminuer les exigences réglementaires pour augmenter l'isolation des bâtiments. (TRX). ANNE-FRANCOISE DECOLLOGNY.
- R70. *Préavis N° 2012/60* : Plan partiel d'affectation concernant les parcelles N^{os} 1558, 1603, 4721, 4725, 4773 et (4794) sises entre l'avenue de Rhodanie et le chemin du Muguet. Radiation du plan partiel d'affectation N° 653 du 6 décembre 1991. Inscription d'une servitude de passage public à pied et autres moyens de mobilité douce sur les parcelles N^{os} 4773, 4794 et 20043. Inscription d'une servitude de passage public à pied et autres moyens de mobilité douce et pour petits véhicules d'entretien sur les parcelles N^{os} 4721 et 4725. (TRX). JEAN-LUC CHOLLET.
- R71. *Rapport-préavis N° 2012/37* : Piscine de Mon-Repos. Réponses aux postulats de M. Benoît Biéler et de M^{me} Sophie Michaud Gigon. (SIPP). CHRISTIANE JAQUET-BERGER.
- R72. *Rapport-préavis N° 2012/43* : Bellerive-Plage. Réponses aux postulats de M. Guy Gaudard et de M. François Huguenet, ainsi qu'aux deux nouvelles conclusions apportées par le Conseil communal au rapport-préavis N° 2009/67. Demande de crédit complémentaire. (SIPP, TRX). EVELYNE KNECHT.
- R73. *Pétition du collectif « NON au projet de la Bâloise – NON au bétonnage des Cottages » et consorts (718 sign.)* : « Opposition aux demandes de permis de construire (P) au ch. des Cottages 1, 3 et 5 ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (HENRI KLUNGE).
- R74. *Motion de M^{me} Françoise Longchamp et consorts* : « Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé ». (AGC). MARIA VELASCO.
- R75. *Rapport-préavis N° 2012/57* : Réponse à la motion Pierre-Yves Oppikofer « Soutien de la Ville de Lausanne au projet pilote 'Mentorat Emploi Migrants' de l'EPER (Entraide Protestante Suisse) pour l'insertion professionnelle des migrantes et migrants ». (EJCS, AGC). MARIA VELASCO.
- R79a. *Motion de M. Nkiko Nsengimana et consorts* : « Lausanne consommerait-elle autant de coke qu'Amsterdam ? Pour un état des lieux et le développement de stratégies de lutte répressives contre le trafic de drogue et le blanchiment d'argent issu de la drogue ». (LSP) ;
- R79b. *Postulat de M. Nkiko Nsengimana et consorts* : « Nous avons la loi, ils ont le temps ! La lutte contre le trafic de drogue de rue passe aussi par la réappropriation de l'espace public et par la mobilisation citoyenne ». (SIPP, LSP). MAGALI ZUERCHER.
- R80. *Postulat de M. Valéry Beaud* : « Pour une différenciation de l'offre en stationnement selon le type de localisation, aussi pour les affectations au logement ». (TRX). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.
- R81. *Motion de M. Gilles Meystre* demandant de transformer l'impôt sur les divertissements en une taxe affectée à la sécurité lausannoise. (SIPP). PHILIPPE CLIVAZ.
- R83. *Motion de M. Jean-Michel Dolivo et consorts* : « La Ville doit aussi développer une politique à plusieurs niveaux pour loger les personnes précarisées ! » (LSP, EJCS). THERESE DE MEURON.
- R84. *Motion de M. Hadrien Buclin* : « Pour une information officielle à tous les habitants de la commune de Lausanne concernant leurs droits de locataires ». (LSP, AGC, SiL). SARAH NEUMANN.

- R85. *Pétition de Jean-Jacques Bort et consorts (14 sign.)* demandant une limitation de la vitesse à 30 km/h au chemin du Levant. (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (MARIE-ANGE BRELAZ-BUCHS).
- R86. *Motion de M. Julien Sansonnens* : « Antennes de téléphonie mobile : le principe de précaution doit s'appliquer ». (TRX). CHRISTELLE ALLAZ.
- R87. *Préavis N° 2012/62* : Chemin de Bon-Aabri 1 à Lausanne. Parcelle 4774. Cession à l'Etat de Vaud de la part de la Communauté héréditaire en mains de la Commune de Lausanne. (LSP). MARIA VELASCO.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI29. *Projet de règlement de M. Philipp Stauber et consorts* : « Lausanne sans mendicité ». (15^e/16.4.13). DISCUSSION PREALABLE.
- INI30. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller* : « Faire son marché en sortant du travail ». (16^e/30.4.13). DISCUSSION PREALABLE.

INTERPELLATIONS

- INT39. *Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon* : « Mise en évidence de l'efficacité environnementale des subventions ciblées ». (3^e/9.10.12) [SiL/29.11.12]. DISCUSSION.
- INT44. *Interpellation de M. Philipp Stauber* : « Accumulation de bactéries résistantes aux antibiotiques dans les eaux de la baie de Vidy et dans les sédiments du lac – Quels sont les risques à court et à long terme ? » (1^{re}/11.9.12) [TRX/14.2.13]. DISCUSSION.
- INT48. *Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny* : « Quelle place pour les transports publics ? » (9^e/29.1.13) [AGC/7.3.13]. DISCUSSION.
- INT49. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Hôtel de Ville ou salle de spectacle pour les proches de la Municipalité ! » (12^e/26.2.13) [AGC/7.3.13]. DISCUSSION.
- INT50. *Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts* : « La révision de la LAT menace-t-elle les projets urbanistiques de la Ville de Lausanne et des Lausannois ? » (9^e/29.1.13) [TRX/14.3.13]. DISCUSSION.
- INT51. *Interpellation de M^{me} Anna Zürcher* : « Points de récolte PET à Lausanne : avis de recherche ! » (13^e/12.2.13) [TRX/4.4.13]. DISCUSSION.
- INT52. *Interpellation de M. Philipp Stauber* : « Vie nocturne lausannoise – Horaires d'ouverture des établissements de nuit et de jour soumis à la signature et au respect d'une convention avec la Ville ». (18^e/5.6.12) [SIPP/18.4.13]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 28.5 (18 h et 20 h 30), 11.6 (18 h et 20 h 30), 25.6 (18 h et 20 h 30) et 26.6 (19 h 30), 10.9 (de 18 h à 20 h), 24.9 (18 h et 20 h 30), 8.10 (18 h et 20 h 30), 5.11 (18 h et 20 h 30), 19.11 (18 h et 20 h 30), 3.12 (18 h et 20 h 30) et 4.12 (19 h 30), 10.12 (19 h 30) en réserve.

Au nom du Bureau du Conseil :

La présidente : *Janine Resplendino*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MEMOIRE**I. RAPPORTS**

- 19.6.12 *Projet de règlement de M^{me} Evelyne Knecht* : « Article 89 du RCCL : demande de rétablir la contre-épreuve ». (AGC). SYLVIANNE BERGMANN.
- 11.9.12 *Postulat de M. Philipp Stauber* : « Ecoles, établissements pré- et parascolaires, jardins d'enfants et places de jeux libres de toute consommation d'alcool, de tabac et de drogues ». (EJCS). ALAIN HUBLER.
- 9.10.12 *Rapport-préavis N° 2012/39* : « Favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées ». Réponse au postulat de M. Jean Tschopp. (AGC). BERTRAND PICARD.
- 11.12.12 *Préavis N° 2012/53* : Plan partiel d'affectation « Praz-Gilliard » concernant les parcelles N^{os} 15291 et 15292 et une partie de la parcelle N° 15293 à la route de Praz-Gilliard et au chemin du Grand-Bois. Addenda au plan d'extension N° 599 du 28 novembre 1980. (TRX). ROLAND OSTERMANN.
- 11.12.12 *Postulat de M. Jean-Luc Laurent* : « Les cadres lausannois à Lausanne ou environs ». (AGC). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.
- 11.12.12 *Postulat de M. Nicolas Gillard* : « Deux hectares pour un stade ». (LSP). ALAIN HUBLER.
- 11.12.12 *Motion de M. Guy Gaudard* : « Répartition équitable des parcelles constructibles appartenant à la Ville » (LSP). FABRICE GHELFI.
- 11.12.12 *Postulat de M. Julien Sansonnens* : « Sport pour tous, aussi à la Pontaise ! » (SIPP). DIANE WILD.
- 29.1.13 *Motion de M. Hadrien Buclin* : « Pour un contrôle plus systématique des loyers par la Ville ». (LSP). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- 29.1.13 *Motion de M. Hadrien Buclin* : « Halte à l'érosion du pouvoir d'achat du personnel de la Ville ! Pour une indexation fondée sur le renchérissement réel du coût de la vie ». (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 29.1.13 *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts* : « Métamorphose, vers une nouvelle gouvernance ». (TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (MARLENE VOUTAT).
- 29.1.13 *Motion de M. Jean-Daniel Henchoz* : « A qui le 'trop-plein' d'impôt résultant de l'introduction des taxes liées à l'élimination des déchets ? » (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (PIERRE-ANTOINE HILDBRAND).
- 29.1.13 *Pétition des enfants et des habitants du quartier de City-Blécherette (62 sign.)* concernant la pose d'un grillage. (LSP, EJCS). COMMISSION DES PETITIONS.
- 26.2.13 *Préavis N° 2012/59* : Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre l'avenue de Beaulieu, la rue du Maupas, la rue du Petit-Rocher et les limites sud des parcelles N^{os} 1073 et 1077. Radiation partielle du plan d'affectation N° 646 du 22 août 1990. (TRX). PIERRE-YVES OPPIKOFER.
- 26.2.13 *Projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron* : « Projet de révision totale du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 ». (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 26.2.13 *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : « Pour une durabilité des finances lausannoises grâce à une identification et une projection sur le long terme des besoins en investissement et en entretien, des dépenses et des recettes ». (FIPAV). CLAUDE BONNARD.

- 26.2.13 *Pétition des Jeunes libéraux-radicaux Vaud et consorts (2423 sign.)*: « Extension des heures d'ouverture, dissipation des nuisances ! ». (LSP). COMMISSION DES PETITIONS.
- 26.2.13 *Préavis N° 2013/2*: Extension des droits distincts et permanents de superficie N° 7438 et N° 7440 octroyés sur les parcelles de base N° 7430 et N° 7431 de l'avenue de Provence 10-12-22-24 et 14-16-18-20 à Lausanne. (LSP). GILLES MEYSTRE.
- 26.2.13 *Rapport-préavis N° 2013/4*: Postulat de M^{me} Françoise Longchamp: Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la « conciliation extrajudiciaire ». (AGC, LSP, EJCS). ROLAND OSTERMANN.
- 26.2.13 *Rapport-préavis N° 2013/5*: Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti « Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville ». (EJCS, TRX). ANDRE MACH.
- 26.2.13 *Rapport-préavis N° 2013/6*: Politique sociale de la vieillesse. Réponses aux postulats Picard « Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit des aînés » et « Pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne » et au postulat Wermelinger « Espace Riponne: la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés ». (EJCS). ELISABETH MÜLLER.
- 12.3.13 *Rapport-préavis N° 2013/7*: Ecologie industrielle à Lausanne. Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf. (SiL, TRX, FIPAV). FABRICE MOSCHENI.
- 12.3.13 *Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts*: « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours santé (type piste vita) ». (SIPP, FIPAV). MAURICE CALAME.
- 12.3.13 *Postulat de M. Jean-Daniel Henchoz*: « Revêtements routiers silencieux: l'environnement et la qualité de vie à Lausanne y gagnent ». (TRX). CLAUDE BONNARD.
- 16.4.13 *Préavis N° 2013/8*: Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre les avenues des Bergières, Antoine-Henri-Jomini et du Mont-Blanc et le Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu. Demande d'un crédit d'ouvrage pour l'aménagement des espaces extérieurs. Convention de développement et promesse de constitution d'un DDP à Orox Capital Investment SA. (TRX, LSP, FIPAV). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.
- 16.4.13 *Rapport-préavis N° 2013/9*: Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle? Réponse au postulat de M. Guy Gaudard. (EJCS, AGC). MIRELLE KNECHT.
- 16.4.13 *Postulat de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts*: « Osez postuler! Un objectif légitime pour toutes et tous ». (AGC). ISABELLE MAYOR.
- 16.4.13 *Motion de M. Pierre Oberson*: « Les parkings motos et la mobilité transfrontalière ». (TRX). ALAIN HUBLER.
- 16.4.13 *Postulat de M. Denis Corboz*: « De la boîte au lit, en pyjama ! » (AGC). JEAN-LUC LAURENT.
- 14.5.13 *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller*: « Un sud-ouest trop perméable aux TIM ». (TRX). JEAN-DANIEL HENCHOZ.
- 14.5.13 *Rapport-préavis N° 2013/11*: De la micro-informatique sans macrocrédit? Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin. (AGC). ALAIN HUBLER.

- 14.5.13 *Rapport-préavis N° 2013/12* : Réponse à la motion de M. Guy Gaudard : « Cautionnons... ce qui doit l'être ». (LSP). SOLANGE PETERS.
- 14.5.13 *Préavis N° 2013/13* : Remplacement des équipements d'ozonation de l'usine de Bret. (TRX). OLIVIER FALLER.
- 14.5.13 *Préavis N° 2013/14* : Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2012. (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES.

II. INTERPELLATIONS

- 13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz* : « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du centre culturel chilien ». (12^e/13.3.07) [EJCS]. DISCUSSION.
- 11.5.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Pourquoi toujours plus de mineurs participent aux manifestations violentes contre les représentants de l'ordre public ? » (16^e/11.5.10) [LSP]. DISCUSSION.
- 8.5.12 *Interpellation de M. Pierre Oberson* : « Gestion lacunaire des cabanons de Vidy – L'heure des comptes a sonné ». (16^e/8.5.12) [TRX]. DISCUSSION.
- 22.5.12 *Interpellation de M. Pierre Oberson* : « Reconstruction du nouveau Parlement cantonal, qui de la Ville a été consulté ? » (17^e/22.5.12) [TRX]. DISCUSSION.
- 5.6.12 *Interpellation de M. Jean-Luc Laurent* : « Une porcherie pour les Roms, des rats pour les voisins, et la main au porte-monnaie pour les Lausannois ? » (18^e/5.6.12) [LSP, SIPP]. DISCUSSION.
- 11.9.12 *Interpellation de M. Mathieu Blanc* : « Insalubrité, deal, injections : que fait la Municipalité pour lutter contre les zones de non-droit telles que le passage reliant la rue du Tunnel à celle de Riant-Mont ? » (1^{re}/11.9.12) [LSP]. DISCUSSION.
- 25.9.12 *Interpellation de M. Benoît Gaillard* : « Taxis lausannois : comment garantir un salaire décent ? » (2^e/25.9.12) [SIPP]. DISCUSSION.
- 9.10.12 *Interpellation de M. Nkiko Nsengimana* : « Qui sont les revendeurs de drogue de rue à Lausanne ? » (3^e/9.10.12) [LSP]. DISCUSSION.
- 13.11.12 *Interpellation de M. Jean-Luc Laurent* : « L'automobiliste : une vache à lait ou un simple pigeon ? » (5^e/13.11.12) [LSP]. DISCUSSION.
- 29.1.13 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « La CPCL n'est pas la vache à lait d'organismes affiliés ou de certains rentiers privilégiés ! » (9^e/29.1.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 26.2.13 *Interpellation de M. Benoît Gaillard* : « Difficultés d'Alpiq : quelles conséquences pour la Ville de Lausanne et ses Services industriels ? » (12^e/26.2.13) [SiL]. DISCUSSION.
- 16.4.13 *Interpellation de M. Hadrien Buclin* : « Des forages par hydrofracturation dans le lac Léman cautionnés par la Ville ? » (15^e/16.4.13) [SiL]. DISCUSSION.

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Maurice Calame, Georges-André Clerc, Xavier de Haller, Nicolas Gillard, Claude Nicole Grin, Christiane Jaquet-Berger, Françoise Longchamp, Yvan Salzmann, Sandrine Schlienger, Philipp Stauber, Giampiero Trezzini.

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Cédric Fracheboud, Gilles Meystre, Isabelle Paccaud, Solange Peters.

Membres présents 85

Membres absents excusés 11

Membres absents non excusés 4

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Urgence municipale – Rapport-préavis 2013/37

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – La demande d'urgence municipale pour le point R71 : Rapport-préavis 2013/37 Piscine de Mon-Repos, que je vous ai annoncé pour aujourd'hui, avait été demandée pour la séance du 28 mai. Je vous prie donc de m'excuser pour cette erreur de communication et pour les désagréments éventuels. Ce rapport-préavis sera traité dans quinze jours ; vous recevrez l'information d'ici la fin de la semaine.

Communication

Retrait – Postulat de M. Stauber sur les écoles

Monsieur le Secrétaire,

Ayant pris connaissance de l'avance de l'étude sur les écoles lausannoises (EJCS) et des résultats de la commission 88 concernant la vie nocturne, je retire mon postulat.

Avec mes meilleurs messages.

Philipp Stauber

Communication

Réponse à la question N° 3 de M. David Payot

Lausanne, le 30 avril 2013

Question 1 : Quels sont les droits de superficie cédés par la Commune de Lausanne à des exploitants de parking, et comment leur redevance est-elle calculée ? »

La Commune de Lausanne a attribué des droits de superficie à 8 exploitants de parkings (voir tableau ci-dessous). Deux types de barèmes ont été appliqués pour déterminer la redevance annuelle :

- Un barème proportionnel aux résultats économiques, tenant compte
 - soit du chiffre d'affaires (CA), en francs,

- soit d'un potentiel économique défini par points lorsqu'il a fallu tenir compte d'un CA généré en partie par la vente d'essence (1 francs de revenu du parking = 1 point, 1 francs de location de locaux = 2.5 points, 1 litre d'essence vendu = 0,25 points), points qui correspondent également à des francs. Cette pondération permet d'appliquer le même taux pour le calcul de la redevance, que l'on parle de revenu parking, de revenu locatif ou de litres d'essence vendus.
- La perception d'une redevance fixe indexée.

Ces méthodes ont été mises en place au moment de l'octroi des droits de superficie et sont valables pour la durée prévue desdits droits. Quelle que soit la méthode utilisée, elle tient de toute manière compte du plan financier de l'opération de manière à assurer que la rémunération de la valeur du terrain (représentée par la redevance) soit en relation avec la rémunération du capital investi pour la construction, respectivement que le plan financier soit équilibré et viable.

Les contrats actuellement en vigueur prévoient les conditions suivantes :

Droit de superficie	Calcul de la redevance
Parking de Bellefontaine SA Avenue de Rumine 4 Lausanne Début du droit de superficie : 1980 Échéance du droit de superficie : 2040	Redevance basée sur le CA <ul style="list-style-type: none"> ● 3 % jusqu'à 500'000 francs ● 4 % de 500'001 à 1'000'000 francs ● 5 % de 1'000'001 à 2'500'000 francs ● 6 % de 2'500'001 à 5'000'000 francs ● 7 % au-dessus de 5'000'000 francs
Parking de la Fondation de Beaulieu Avenue de Beaulieu 6 à 10 Lausanne Début du droit de superficie : 1987 Échéance du droit de superficie : 2099	Redevance basée sur le CA <ul style="list-style-type: none"> ● 3 % jusqu'à 500'000 francs ● 4 % de 500'001 à 1'000'000 francs ● 5 % de 1'000'001 à 2'500'000 francs ● 6 % de 2'500'001 à 5'000'000 francs ● 7 % au-dessus de 5'000'000 francs
Parking de Mon-Repos Interterra Parking SA Avenue de Mon-Repos 5 Lausanne Début du droit de superficie : 1967 Échéance du droit de superficie : 2047	Redevance basée sur le potentiel économique (voir question 1), indexée à l'IPC tous les 5 ans. Redevance <ul style="list-style-type: none"> ● 3 % jusqu'à 500'000 de points ● 4 % de 500'001 à 1'000'000 de points ● 5 % de 1'000'001 à 2'500'000 de points ● 6 % de 2'500'001 à 5'000'000 de points ● 7 % au-dessus de 5'000'000 de points (les points représentent des francs)
Parking de Montbenon Chemin de Mornex 36 Lausanne Début du droit de superficie : 1961 Échéance du droit de superficie : 2026	Redevance basée sur le CA <ul style="list-style-type: none"> ● 9 % jusqu'à 1'000'000 francs ● 10 % de 1'000'001.- à 1'250'000 francs ● 11 % dès 1'250'001 francs
Parking de la Riponne Place de la Riponne 12 Lausanne Début du droit de superficie : 1969 Échéance du droit de superficie : 2059	Redevance basée sur le potentiel économique (voir question 1), indexée tous les 5 ans. Redevance <ul style="list-style-type: none"> ● 3 % jusqu'à 500'000 de points ● 4 % de 500'001 à 1'000'000 de points ● 5 % de 1'000'001 à 2'500'000 de points ● 6 % de 2'500'001 à 5'000'000 de points ● 7 % au-dessus de 5'000'000 de points (les points représentent des francs)
Parking Port d'Ouchy Place de la Navigation 10 Lausanne Début du droit de superficie : 1991 Échéance du droit de superficie : 2051	Redevance basée sur le CA <ul style="list-style-type: none"> ● 3 % jusqu'à 500'000.- ● 4 % de 500'001 à 1'000'000 francs ● 5 % de 1'000'001 à 2'500'000 francs ● 6 % de 2'500'001 à 5'000'000 francs ● 7 % au-dessus de 5'000'000 francs

Parking du Rôtillon SA Rue Centrale 22 Lausanne Début du droit de superficie : 2003 Échéance du droit de superficie : 2083	Redevance forfaitaire <ul style="list-style-type: none"> • 1ère à 4ème année : 0 francs • 5ème et 6ème année : 10'000 francs • 7ème et 8ème année : 15'000 francs • 9ème et 10ème année : 20'000 francs • 11ème et 12ème année : 25'000 francs • 13ème et 14ème année : 30'000 francs • Dès la 15ème année : 35'000 francs Avec indexation à l'IPC de 5 ans en 5 ans
Parking Relais de Vennes Début du droit de superficie : 2008 Échéance du droit de superficie : 2107	Redevance forfaitaire <ul style="list-style-type: none"> • 1ère à 10ème année : 0 francs • Dès la 11ème année : 100'000 francs Avec indexation à l'IPC de 5 ans en 5 ans

Question 2 : La Commune de Lausanne a-t-elle connaissance des bénéfices tirés par ces exploitants de parking ? Si oui, quels sont-ils ?

La Commune a connaissance du CA lorsque celui-ci est déterminant pour le calcul de la redevance. Son montant relève de la protection des données au titre du secret des affaires et ne peut être publié. Les commissions de contrôle et de gestion de votre Conseil peuvent toutefois demander à avoir accès aux calculs effectués par l'administration et donc aux chiffres d'affaires concernés.

Pour les parkings dont la redevance ne dépend pas du CA, la Commune ne dispose pas d'informations relatives au bénéficiaire ou au CA des dites sociétés si ce n'est par la consultation des rapports annuels pour autant qu'ils soient publiés. L'accès à ces informations ne relève pas des dispositions prévues par les contrats de droit de superficie.

Question 3 : La commune bénéficie-t-elle de retombées directes (p. ex. rémunérations de participations), le cas échéant, desquelles ?

Lorsque la redevance dépend du CA, la Commune bénéficie directement de la bonne marche des affaires. Dans les autres cas, seule la redevance due est encaissée.

Question 4 : Pour quelles raisons les redevances sont-elles calculées de manière aussi différente d'une occasion à l'autre, et quelle est la répercussion financière de cette diversité ?

En règle générale, le calcul de la redevance prévoit l'application d'un taux progressif, qui est fonction du CA, respectivement du potentiel économique. Ainsi pour 5 des 8 parkings actuellement au bénéfice d'un droit de superficie, la Commune a fixé un taux échelonné, allant de 3 à 7 % maximum. Le contrat relatif au parking de Montbenon prévoit 3 échelons seulement, avec des taux de 9, 10 et 11 % afin de tenir compte du fait qu'il bénéficie, outre des recettes de parcage, d'importantes recettes provenant de la location de surfaces commerciales.

Deux parkings font figure d'exception, vu qu'ils bénéficient d'un traitement différencié :

- Le Parking-Relais de Vennes qui appartient à une société anonyme dont la Commune de Lausanne est actionnaire. Le barème tient compte de la prise de risques visant à encourager l'usage des transports publics.
- Le Parking du Rôtillon qui tient compte des caractéristiques particulières relatives à la mise en valeur de l'ensemble du quartier du Rôtillon. Le préavis 198 de la Municipalité du 15 février 2001, adopté par le Conseil communal le 12 juin 2001, précisait les éléments pris en considération comme suit :

Redevance : La redevance a été déterminée en tenant compte du budget prévisionnel du parking, dont les premières années seront vraisemblablement déficitaires, et d'un prix de terrain qui se fonde sur celui payé par la Commune pour l'ensemble des parcelles du

Rôtillon. Ainsi, la société sera exonérée les quatre premières années et verra la redevance passer progressivement de 10'000 francs par an à 35'000 francs dès la quinzième année. Cette redevance sera indexée dès la seizième année.

A titre de comparaison, les redevances moyennes par place et par parking par année se présentent comme suit :

Parking	Redevance selon CA ¹⁾	Nombre de places	Redevance par place
Bellefontaine (2011)	CHF 61'440.50	325	CHF 189.--
Beaulieu (2011)	CHF 50'277.--	580	CHF 87.--
Mon-Repos (2011)	CHF 91'970.--	371	CHF 248.--
Montbenon (2012)	CHF 346'055.--	960	CHF 360.--
Riponne (2011)	CHF 435'755.60	1190	CHF 366.--
Navigation (2011)	CHF 89'058.--	846	CHF 105.--
Rôtillon (2017) ²⁾	CHF 35'000.-- (fixe)	180	CHF 194.--
Vennes (2019) ²⁾	CHF 100'000.-- (fixe)	1200	CHF 83.--

¹⁾ si non spécifié autrement entre parenthèses

²⁾ 2017 et 2019 correspondent à la première année de perception de la redevance fixe à 100 %

Pour les parkings utilisant la méthode proportionnelle au CA, les variations s'expliquent essentiellement par le taux d'occupation des parkings. Pour le parking de Montbenon, le montant par place de parc n'est pas comparable du fait des taux de la redevance différent et de l'existence de surfaces louées importantes.

Il peut également être constaté que les deux parkings grevés d'une redevance fixe se trouvent dans la même fourchette que les parkings soumis au régime de la redevance variable.

Question 5 : A l'avenir, quels principes ou quelles règles la Municipalité compte-t-elle appliquer pour fixer une redevance adaptée pour les droits de superficie ?

La Municipalité est d'avis que la pratique qui consiste à appliquer aux contrats de DDP un taux échelonné, variant de 3 à 7 %, en fonction du CA, tout en prenant en considération le plan financier de l'opération, est une bonne formule. Elle entend donc continuer à procéder de la sorte. Si des conditions spécifiques devaient toutefois être prises en considération, elles seraient alors explicitées spécifiquement dans le texte des préavis qui seront présentés à votre Conseil.

Question 6 : Si ces principes ou règles n'ont pas été appliqués par le passé, quand la Municipalité aura-t-elle l'occasion de revenir sur ces droits de superficie ?

Sur le principe, il est possible de revenir sur les conditions des droits de superficie au moment de leur échéance (en cas de renouvellement) ou en cas de demande de prolongation. La prolongation peut alors être conditionnée à la modification d'autres conditions du contrat.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions écrites de M. David Payot.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 25 avril 2013.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-président : *Olivier Français*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Assainissement et entretien d'installations sportives – Demande d'ouverture d'un compte d'attente pour la détermination de l'étendue et du coût de certains travaux

Lausanne, le 30 avril 2013

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nombre d'installations sportives, dispersées dans toute la ville, nécessitent des travaux de remise en état et d'assainissement pour assurer la sécurité des usagers ou maintenir leur disponibilité. Le nombre, la nature et le degré d'urgence des travaux ne permettent pas de les inclure dans le budget de fonctionnement du Service des sports, ni de présenter un préavis particulier pour chaque objet. Le crédit-cadre, en raison de sa souplesse, représente l'outil idéal pour ce type de demande.

La première demande de crédit-cadre, portant spécifiquement sur des installations sportives, d'un montant de 3,85 millions de francs, a été faite en 1999. La deuxième, d'un montant de 2,25 millions de francs, a été présentée en 2005 et la dernière en date, d'un montant de 4 millions de francs, en 2008. Le prochain crédit-cadre « sports », prévu au plan des investissements 2012-2021, d'un montant de 3,2 millions de francs, portera sur la période 2014 à 2017 et doit permettre, entre autres, d'assainir plusieurs installations, dont les travaux d'entretien ont été plusieurs fois différés.

Cependant, afin d'établir la liste définitive des travaux à entreprendre et de disposer d'une estimation de leurs coûts basée sur des devis, il s'avère nécessaire de procéder à des études et, pour ce faire, de mandater plusieurs bureaux d'ingénieurs spécialisés. Les frais d'études (honoraires, sondages, travaux particuliers et analyses) sont estimés à 200'000 francs.

Dans sa séance du 24 mai 2012, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de ce montant. L'attribution des divers mandats d'études et d'analyses se fera par une procédure sur invitations, pilotée par le Service des sports. Le montant du compte d'attente sera balancé par imputation sur le crédit d'investissement qui sera ultérieurement demandé au Conseil communal par voie de préavis.

Cette décision, conformément à l'article 106 du Règlement du Conseil communal, a été soumise à la Commission des finances, qui l'a approuvée dans sa séance du 31 mai 2012.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien donner à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-président : *Olivier Français*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Nouveau règlement communal sur la gestion des déchets : bilan après trois mois

Lausanne, le 30 avril 2013

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En date du 13 novembre 2012, votre Conseil adoptait les conclusions du rapport-préavis n° 2012/24 « Politique municipale en matière de gestion des déchets. Plan Directeur de Gestion des Déchets. Règlement communal sur la Gestion des Déchets. Réponse à deux postulats et une motion. ». Ledit règlement est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 et a d'ores et déjà déployé la majorité des effets escomptés.

La Municipalité a dressé un premier bilan chiffré à la fin du premier trimestre et vous remet le rapport correspondant joint en annexe à la présente. Elle y souligne notamment que, si les premiers constats sont réjouissants et dépassent à ce stade les attentes, ils doivent être considérés avec toute la prudence qui s'impose du fait des effets particuliers liés à toute phase d'introduction et de transition ainsi que du peu de recul avec lesquels ils sont observés pour l'heure.

En vous remerciant de l'attention portée à cette information, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-président : *Olivier Français*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Annexe : Gestion des déchets – Bilan du premier trimestre 2013

direction des travaux	CIL	L a u s a n n e	
service d'assainissement	Gestion des déchets Bilan du premier trimestre 2013		Version du : 19 avril 2013 Auteur : CL/FK Approuvé par : GM Iddoc 664 966

1 INTRODUCTION

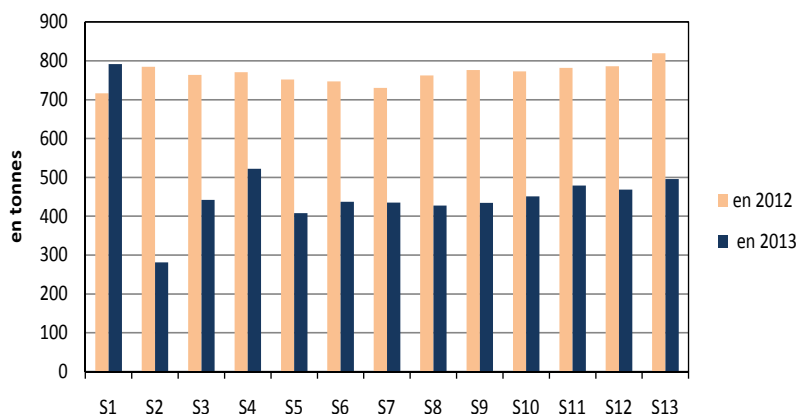
Ce document présente les résultats relevés à la fin du premier trimestre après l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2013, du nouveau Règlement communal sur la gestion des déchets lequel introduit notamment le principe de causalité et la taxation des déchets. Il convient de souligner que, si la plupart des constats sont réjouissants et dépassent à ce stade les attentes, ils doivent être considérés avec toute la prudence qui s'impose du fait des effets particuliers liés à toute phase d'introduction et de transition ainsi que du peu de recul avec lesquels ils sont observés pour l'heure.

2 DECHETS COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

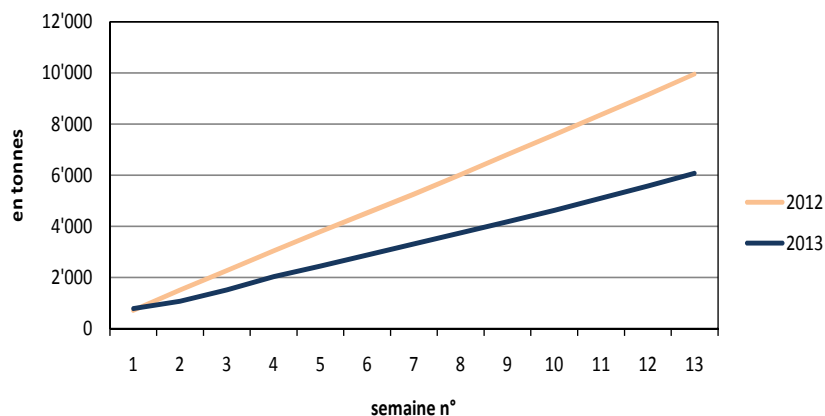
2.1 ORDURES MENAGERES (OM)

6'073 tonnes d'ordures ménagères ou assimilées (ménages et entreprises, sacs officiels et au poids) ont été collectées durant le 1^{er} trimestre 2013, total en baisse de 3'891 tonnes, soit de **39%**, par rapport à la même période en 2012.

OM collectées en porte à porte par semaine

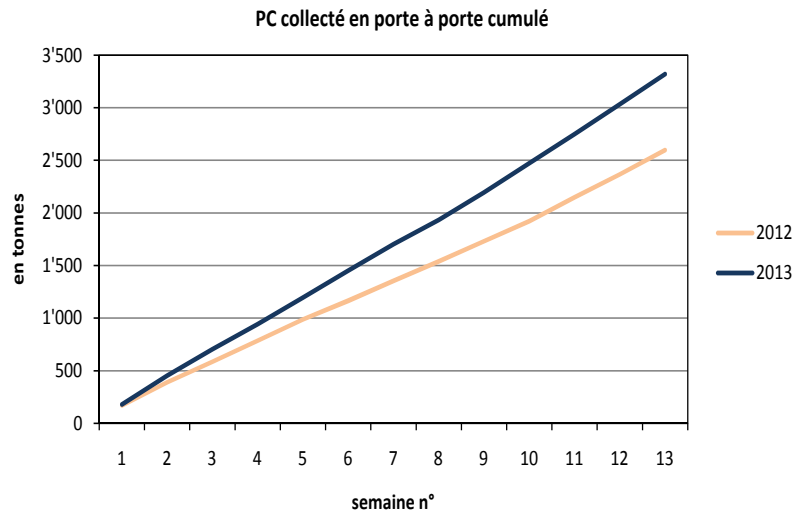
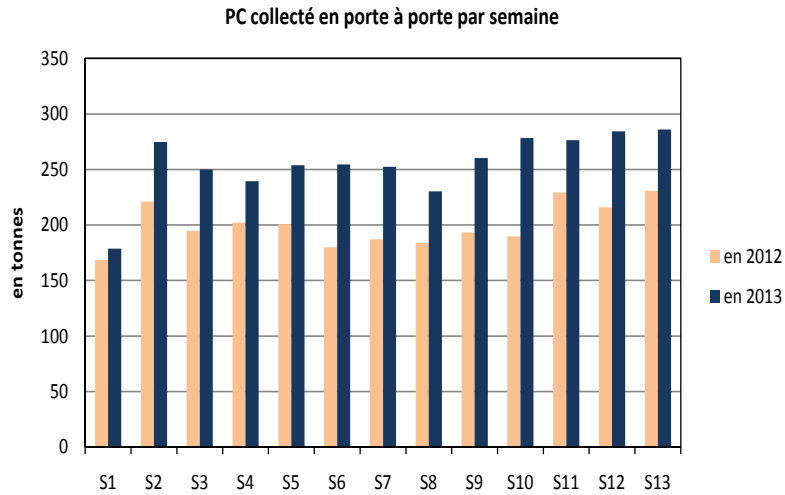


OM collectées en porte à porte cumulées



2.2 PAPIER-CARTON (PC)

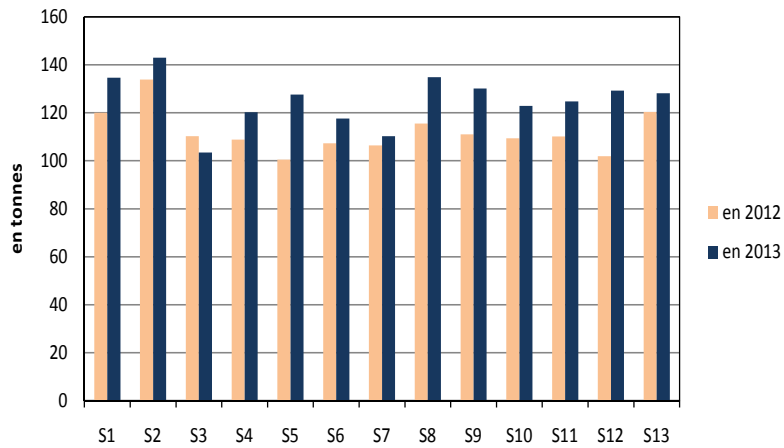
3'319 tonnes de papier-carton ont été collectées durant le 1er premier trimestre 2013, total en hausse de 722 tonnes, soit de **28%**, par rapport à la même période en 2012. La qualité de ce déchet s'est relativement peu dégradée, grâce à la vigilance accrue des collaborateurs chargés de la collecte.



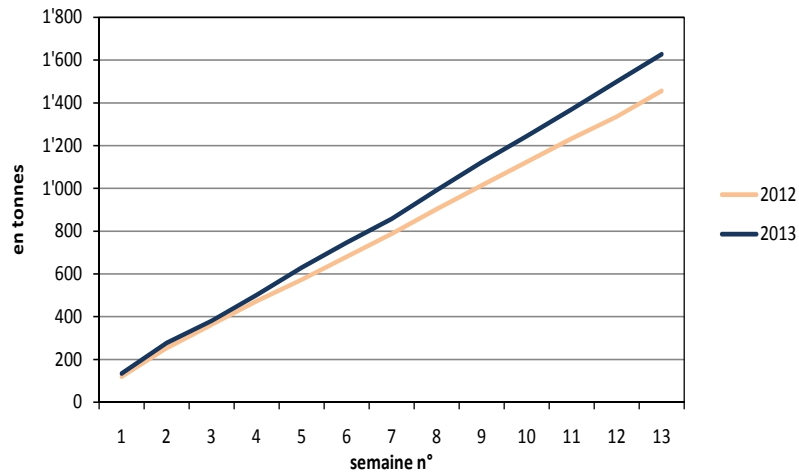
2.3 VERRE

1'627 tonnes de verre ont été collectées durant le 1^{er} premier trimestre 2013, total en hausse de 171 tonnes, soit de **12%**, par rapport à la même période en 2012. La qualité de ce déchet s'est également peu dégradée.

Verre collecté en porte à porte par semaine



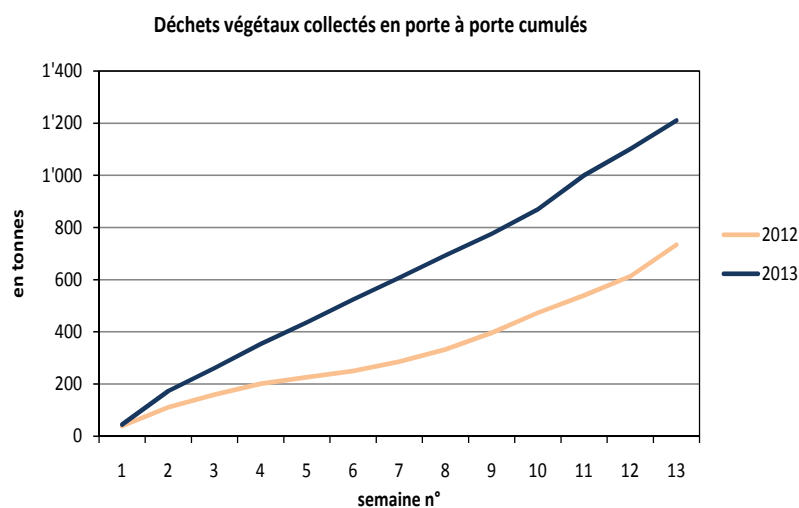
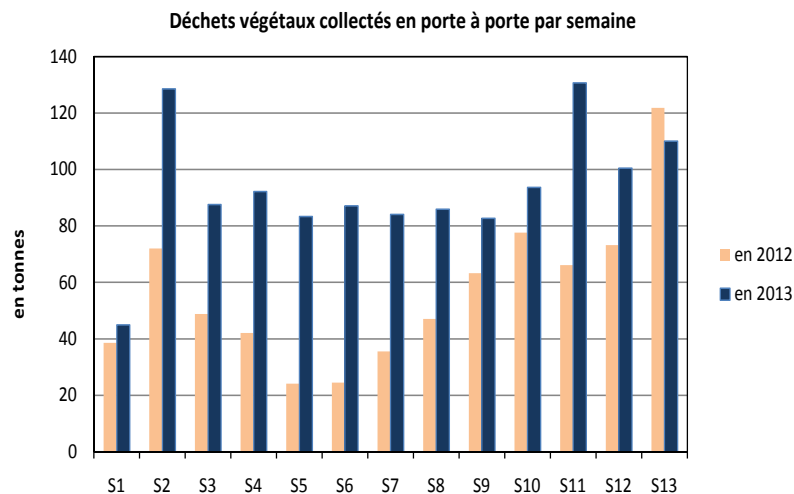
Verre collecté en porte à porte cumulé



2.4 DECHETS VEGETAUX

1'211 tonnes de déchets végétaux ont été collectées durant le premier trimestre 2013, total en hausse de 476 tonnes, soit de 65%, par rapport à la même période en 2012. La qualité de ce déchet s'est fortement dégradée, puisque souillé de beaucoup d'emballages plastiques notamment.

Il est à remarquer que la période de forte production de déchets végétaux n'avait pas encore débuté à la fin du mois de mars 2013, contrairement à l'année dernière.



2.5 DECHETS HUMIDES ET RAPIDEMENT FERMENTESCIBLES

340 tonnes de déchets humides et rapidement fermentescibles (lavures) ont été collectées auprès des entreprises durant le 1^{er} premier trimestre 2013, total en hausse de 115 tonnes, soit de 51%, par rapport à la même période en 2012.

3 DECHETS COLLECTES PAR APPORT VOLONTAIRE

2'200 tonnes de déchets ont été apportées par les habitants en déchèteries fixes et mobiles et en postes fixes. Cela représente une augmentation de 582 tonnes, soit de **36%**, par rapport à la même période en 2012. A noter que les quantités figurant dans le tableau (non exhaustif) ci-dessous incluent des apports en provenance des communes partenaires de Renens, Prilly, Pully et Paudex, qui sont rattachées aux déchèteries intercommunales de Malley et de la Perraudettaz.

1er Trimestre	2012	2013	évolution en %
Evac OMV	231.92	357.52	54.16%
Evac DIB	291.44	445.54	52.88%
Evac OREA	59.47	69.40	16.70%
Evac plastique	48.68	82.92	70.34%
Evac fils isolés	0.74	2.18	194.59%
Evac bouteilles de lait	4.76	9.12	91.60%
Evac Cuisinière	36.94	25.96	-29.72%
Evac capsule Nespresso	14.54	15.28	5.09%
Evac bonne ferraille	141.82	106.80	-24.69%
Evac Mauvaise Ferraille	185.98	259.34	39.45%
Evac Alu	10.10	17.17	70.00%
Evac bois broyé	559.06	744.52	33.17%
Evac Fer Blanc	25.34	56.66	123.60%
Evac bois		2.52	
Evac batterie	7.41	5	-32.52%

quantités en tonnes

Total	1'618.20	2'199.93	35.95%
-------	----------	----------	---------------

4 INFORMATIONS DIVERSES

4.1 PASSAGES EN DECHETERIES FIXES

Il y a eu 36'157 passages en déchèteries fixes durant le 1er trimestre 2013, contre 21'699 durant le 1er trimestre 2012, soit une progression de **67%**.

4.2 PASSAGES EN DECHETERIES MOBILES

Il y a eu 9'060 passages en déchèteries mobiles durant le 1er trimestre 2013, contre 4'593 durant le 1er trimestre 2012, soit une progression de **97%**.

4.3 CONTENEURS LIVRES

1'447 commandes ont été honorées et **2'185 conteneurs** fournis durant le 1er trimestre 2013.

2013	Clients servis	Conteneurs livrés
Janvier	245	432
Février	612	862
Mars	590	891
	1'447	2'185

A titre de comparaison, les ventes de conteneurs s'élevaient à 212 conteneurs durant le 1er trimestre 2012 et à 1'467 conteneurs pour l'ensemble de l'année 2012.

4.4 ENTREPRISES COLLECTEES AU POIDS

464 clients, représentant 623 points de collecte, ont demandé le pesage de leurs conteneurs et seront ainsi taxés au poids.

4.5 SACS NON CONFORMES ET DENONCIATIONS A LA COMMISSION DE POLICE

Au cours du 1^{er} trimestre 2013, 31 tonnes de sacs non conformes ont été collectées et inspectées, **77 avertissements** ont été envoyés à des habitants et **177 dénonciations** ont été transmises à la commission de police.

4.6 SENTENCES D'AMENDE PRONONCEES PAR LA COMMISSION DE POLICE

66 sentences ont été prononcées au 1^{er} mars 2013, pour lesquelles les amendes ont été envoyées, alors que le service d'assainissement facturera ces prochains jours les frais y relatifs.

4.7 APPELS TELEPHONIQUES

Plus de **110'000 appels** ont été comptabilisés par la centrale téléphonique depuis le 15 décembre 2012, avec un maximum de 6'482 appels renseignés sur un total de 16'528 appels comptabilisés pour la 1^{ère} semaine de l'année et un pic de 38'920 appels comptabilisés durant la semaine de la rentrée, à savoir du 7 au 13 janvier 2013.

4.8 MESSAGES INFORMATIQUES

Près de **2'800 courriels** ont été reçus depuis le 15 décembre 2012.

4.9 CARTES DE DECHETERIES

Plus de **7'000 cartes** ont été distribuées aux habitants en ayant fait la demande pendant le 1^{er} trimestre 2013.

4.10 DECHETS NON CONFORMES COLLECTES

92 tonnes de déchets non conformes ont été collectées durant une opération ponctuelle, dite « ville propre », menée durant la nuit du 25 au 26 janvier 2013.

85 autres tonnes de déchets non conformes ont été collectées au cours de ce premier trimestre, portant ainsi le total de ces déchets à 177 tonnes.

5 DECHETS DE VOIRIE

Les déchets de voirie comprennent les ordures ménagères collectées par les ateliers et magasins de la Ville et déposées au centre intercommunal de logistique et à Tridel, le contenu des poubelles publiques, les résidus de balayage, le résultat du curage des fosses de route, et les déchets récoltés par le service des parcs et domaines. Lors des trois premiers mois de 2012, la quantité totale de déchets de voirie traitée était de 252 tonnes, contre 289 tonnes durant les trois premiers mois de 2013, soit une augmentation de **15%**. Cette dernière tient compte des déchets sauvages récoltés susmentionnés, à savoir 85 tonnes lors des trois premiers mois de l'année.

6 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Durant les trois premiers mois de l'année, **146 lots de 80 sacs** de 35 litres ont été remis à des familles accueillant un nouveau-né, **664 lots de 40 sacs** de 35 litres à celles en ayant accueilli un durant le dernier semestre 2012 et **473 lots de 50 sacs** de 35 litres à des personnes souffrant d'incontinence au sens de la LAMal.

7 SUR LE PLAN REGIONAL

Au 1^{er} janvier 2013, **132 communes**, comptant près de **401'500 habitants** au total, ont adhéré au concept régional et introduit l'usage des sacs blancs taxés.

A ce jour, 209 communes vaudoises ont modifié leur règlement communal sur la gestion des déchets et 172 d'entre elles y introduisent une taxe au sac. Certains règlements entreront en vigueur dans le courant de cette année encore, d'autres au 1^{er} janvier 2014. Plusieurs communes s'apprêtent également à modifier leur règlement (Renens, Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Savigny, ...) en vue d'une entrée en vigueur d'ici au début 2014. Les communes de la Riviera et plusieurs autres du Chablais vaudois adhéreront probablement elles aussi au concept régional de sac harmonisé.

8 PROCHAINES ACTIONS

Les prochaines actions prévues à ce stade sont :

- présence accrue autour des points de dérives (dépôts sauvages, postes fixes, lieux de passage des déchèteries mobiles,...),
- sensibilisation des propriétaires et des gérances sur leurs devoirs d'équipement des immeubles en conteneurs en nombre suffisant et d'entretien des espaces privés de collecte des déchets,
- sensibilisation des gestionnaires des points de vente sur leur devoir de reprise de certains déchets (PET, électroménagers, sources lumineuses,...) et la mise en œuvre d'une démarche commune pour l'extension de l'offre de reprise,
- information de la population sur le tri, l'infrastructure offerte et la subvention annuelle,
- amélioration de la signalétique dans les déchèteries fixes et mobiles,
- adaptation des postes fixes de collecte et des prestations y liées,
- évaluation de la pertinence de la création d'une déchèterie fixe supplémentaire.

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Où en est le nouveau règlement communal pour le SDIS ? »

Lausanne, le 8 mai 2013

(Signé) *Jean-François Cachin*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. David Payot : « Amender les sans-domicile, à quel prix ? »

Lausanne, le 14 mai 2013

(Signé) *David Payot*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Pierre Oberson : « Mobilité douce, tout peut-il être fait au détriment de la sécurité des piétons ? »

Lausanne, le 14 mai 2013

(Signé) *Pierre Oberson*

Communication – Dépôt

Interpellation de M^{me} Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Horaires des classes enfantines (1^e et 2^e Harmos) : rentrée 2013, la communication est-elle suffisante ? »

Lausanne, le 14 mai 2013

(Signé) *Florence Bettschart-Narbel et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Hadrien Buclin et consorts : « Quel avenir pour l'hébergement d'urgence à Lausanne ? »

Lausanne, le 14 mai 2013

(Signé) *Hadrien Buclin et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

Communication

Décès du père de M. Stauber, conseiller communal

La présidente : – Je vous annonce le décès du père de M. Stauber, qui sera du reste absent aujourd'hui et demain. Je vous demande de vous lever pour observer un instant de silence.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

Communication

Naissance du fils de M^{me} Schlienger, conseillère communale

La présidente : – Dans la roue de la vie, j'ai le plaisir de vous annoncer la naissance de Yannick, fils de M^{me} Sandrine Schlienger, le 10 mai 2013. Bienvenue à Yannick.

Communication

Démission de M. Benoît Gaillard de la Commission permanente de politique régionale (CPPR)

Lausanne, le 2 mai 2013

Madame la Présidente,

Par la présente, je vous fais part de ma démission de la Commission permanente de politique régionale (CPPR) du Conseil communal de Lausanne à partir du 7 mai.

J'ai eu l'honneur et le plaisir de participer aux travaux de cette commission depuis le début de la présente législature. Elle m'a permis de saisir les défis auxquels font face les collectivités communales dans la nécessaire mutualisation de leurs tâches. S'il faut bien avouer que l'implication des membres des parlements communaux dans les processus régionaux reste une gageure, la commission que je quitte ne m'en semble pas moins revêtir aujourd'hui déjà un rôle important, et être appelée à en jouer un plus essentiel encore à l'avenir.

Ma démission tient avant tout à des motifs d'organisation personnelle, en lien avec mon élection récente à la Commission des finances.

Je souhaite beaucoup de succès à la CPPR pour ses travaux à venir.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

(Signé) *Benoît Gaillard*

Communication

Recours de M. Stauber concernant le préavis sur la mendicité

La présidente : – Je vous donne des informations sur la procédure concernant le recours de M. Stauber sur le préavis sur la mendicité. La réponse commune de la Municipalité et du Bureau du Conseil a été envoyée au tribunal la semaine dernière, respectant ainsi le délai fixé. Nous continuerons à vous tenir informés sur ce sujet.

Avant de passer aux questions orales, je souhaite, avec l'accord du Bureau – de manière certes un peu inhabituelle – questionner la Municipalité, et plus particulièrement monsieur le syndic sur le point suivant : le 5 mars 2013, le Bureau a fait suivre deux courriers à la

Municipalité. Le premier concernait la position de la Municipalité sur les conclusions 13 et 14 nouvelles acceptées par le Conseil dans le préavis sur la mendicité et contesté par certains conseillers. Ce point est du reste à voir avec les questions soulevées par M^{me} la préfète sur les compétences du Conseil communal. Le deuxième courrier faisait suite à un courrier d'une conseillère communale sur des aménagements possibles de la salle du Conseil et demandait à la Municipalité de se déterminer. Certains points peuvent demander une réflexion et d'autres, fort simples, pourraient être réglés en quelques minutes ; je pense notamment au fait que M. Grégoire Junod est mal éclairé et apparaît sur les écrans de télévision dans une pénombre peu satisfaisante. Aucune réponse, ni même un accusé de réception ne sont parvenus au Bureau ni à la présidente.

Même si je sais les nombreuses sollicitations auxquelles la Municipalité doit faire face, je me demande si les courriers du Bureau parviennent à tous les membres de la Municipalité. Dans quel délai celle-ci compte-t-elle nous répondre ? J'aimerais savoir si ce sera avant le changement de présidence ; sachant que j'ai écrit deux lettres, j'aurais souhaité avoir des réponses.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Concernant le premier point, nous avons eu une question orale ici, au Conseil communal, où j'ai précisé que la Municipalité, suite à l'avis de la préfète, considère qu'il s'agit de simples vœux et elle les traitera de la même manière que les vœux en prenant le délai, sauf erreur, de six mois, pour préciser sa position et dans quel sens elle y donnera suite. Ayant répondu à une question explicite ici, j'ai pensé qu'il n'y avait pas besoin d'une réponse écrite en plus. Néanmoins, je veux bien vous répondre la même chose par écrit ; de cette manière, on aura cela dans le Bulletin du Conseil une fois sous questions orales et une autre fois en tant que lettre de la Municipalité.

Concernant le deuxième point, je dois avouer que je ne sais pas dans quels méandres de l'Administration cet objet est traité en ce moment, mais je me renseignerai, car cela doit normalement être autour du Secrétariat municipal. Mais je peux vous donner une confirmation écrite du premier point si vous le souhaitez.

La présidente : – Oui, volontiers. Merci monsieur Brélaz.

Questions orales

Question

M. Jean-François Cachin (PLR) : – Je m'adresse à M. Tosato. Le collège de Vers-chez-les-Blanc a une belle horloge, qui fonctionnait tous les jours jusqu'à il y a quelques mois. Malheureusement, cette horloge est en panne depuis plusieurs semaines, pour ne pas dire plusieurs mois. Quand sera-t-elle mise en état ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Je n'étais pas au courant que l'horloge du collège de Vers-chez-les-Blanc ne fonctionnait pas. Je procéderai à la demande de réparation dès demain, et cela se fera en fonction des possibilités des services techniques. Je vous remercie de m'avoir informé de l'état de cette horloge.

Question

M. Guy Gaudard (PLR) : – Ma question s'adresse à M. le syndic. A l'occasion du 1^{er} mai, de très nombreuses entreprises et commerces ont travaillé sans majorer le prix de la prestation ou de l'achat. Tel n'a pas été le cas de l'Administration communale, qui a chômé ce jour-là, tout en payant ses collaborateurs. Certains d'entre eux étaient toutefois de service pour ôter, par exemple, des objets sur les trottoirs qui auraient pu servir de projectile aux participants du traditionnel et pacifique cortège d'ouvriers. Il semble que ces rares employés ont été défrayés dans des proportions irréalistes. Merci de bien vouloir

nous indiquer comment les heures du personnel en congé et du personnel présent ce jour-là ont été payées.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je peux vous assurer qu'ils ont été payés suivant les règles ordinaires, qui prévoient des majorations pour les jours fériés. Le 1^{er} mai est férié pour l'Administration – c'est dans le règlement. Je ne connais pas par cœur le pourcentage d'augmentation, parce que je ne suis jamais payé pour ces heures – heureusement, peut-être –, malgré le fait que je travaille beaucoup le week-end. On peut vous trouver ce renseignement, mais c'est vraiment l'application pure et simple du règlement.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'ai entendu dire que c'était 175 %. Cela me semble excessif pour un jour chômé. Je vous remercie de me transmettre la réponse par écrit.

Question

M. Albert Graf (UDC) : – Depuis quelques jours, j'ai constaté à Chauderon 4, au Service social, la présence d'agents Securitas. Est-il aussi dangereux de travailler là-bas ? Sur quel budget ces Securitas sont-ils pris en charge ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Effectivement, sur demande du Service social, des mesures de protection ont été prises envers les employés, qui se voyaient quelquefois menacés d'agressions par des usagers non contents, très souvent suite à des refus d'aide sociale. Cela ne se produit pas seulement au Centre social régional de Lausanne ; c'est malheureusement une préoccupation de tous les centres sociaux régionaux. Nous avons relaté un certain nombre de cas au Département de la prévoyance sociale du Canton et nous avons demandé la possibilité de protéger les guichets par l'engagement de personnel de sécurité. Cet agent de sécurité est payé par l'Etat de Vaud.

Question

M. Jean-Luc Laurent (UDC) : – Ma question s'adresse à M^{me} Germond. Lors de la dernière assemblée de la Société de développement de Chailly-Béthusy, un membre de l'assemblée s'est étonné que l'entreprise qui s'est occupée de l'arrachage des arbres à l'avenue de Chailly était suisse alémanique. Le chef du Service des travaux, qui était présent, a déclaré que c'était une décision du Service des parcs et domaines (SPADOM). Est-ce que M^{me} la directrice peut nous confirmer ces faits ? Pour quelle raison les collaborateurs de la Ville ou une entreprise de la région n'ont-ils pas réalisé ces travaux ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Je n'ai pas l'information exacte pour vous répondre ce soir, monsieur Laurent. Je me renseignerai. On est peut-être dans le cas d'un marché public, dont vous savez que les règles sont très strictes ; on a vraisemblablement adjugé ces travaux. Mais je vous répondrai par écrit sur cet élément précis.

Question

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Actuellement, dans le bâtiment de Chauderon 4, où se trouve le Centre social régional, il y a des travaux, notamment au 7^e étage. Selon plusieurs témoins, des ouvriers qui étaient occupés à casser et à déplacer des dalles ont été exposés à l'amiante. Le fait qu'il y ait de l'amiante dans ce bâtiment est connu de l'architecte de la Ville de Lausanne et de toutes les entités concernées. Selon ces témoins, les ouvriers en question n'étaient pas du tout au courant qu'ils manipulaient et travaillaient avec du matériau dans lequel on trouve de l'amiante ; ils ne disposaient donc pas de dispositif de protection adéquat.

Sachant que le bureau d'architectes contacté a affirmé que la présence d'amiante dans ce bâtiment était tout à fait connue, que les trois entreprises qui sont intervenues étaient au courant de cela, normalement, toutes les mesures auraient dû être prises pour que les ouvriers soient protégés.

Ma question s'adresse probablement à M. Junod, puisque le Service du logement et des gérances doit être concerné. Est-il au courant du fait que ces ouvriers ont pu être exposés à l'amiante au début du mois de mai ? Et, le cas échéant, des mesures ont-elles été prises pour les protéger ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Je ne suis pas du tout au courant de cette affaire ; vous me l'apprenez ce soir. Je me renseignerai à ce sujet. Comme vous l'avez très justement rappelé, les entreprises doivent toujours être informées de la présence d'amiante sur un chantier et prendre les mesures nécessaires, qui sont connues par tous les milieux de la construction. Je vais donc vérifier ces informations pour voir ce qui s'est passé et pour veiller à ce que, à l'avenir, les choses se fassent dans le respect de la santé des ouvriers. Je veux aussi m'assurer que cela a bien été le cas par le passé ; et dans le cas contraire, je vais m'enquérir des risques encourus.

Question

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – Ma question s'adresse à M. le municipal en charge du logement, M. Junod. Elle porte sur l'affaire de la résiliation des baux à Druey, décidée il y a quelques mois de façon unilatérale par un propriétaire, qui menaçait d'expulsion plusieurs dizaines de locataires. Une procédure est pendante au Tribunal des baux, mais du point de vue de la procédure administrative, la Municipalité dispose d'une marge de manœuvre pour soutenir les locataires concernés, car elle est susceptible de transmettre un préavis au Canton en cas de demande de rénovation et de transformation. J'aimerais donc savoir où en est cette procédure administrative.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Les congés ont été annulés par la Commission de conciliation ; j'imagine que l'affaire va effectivement aller devant le Tribunal des baux. Comme vous l'avez relevé, la Ville de Lausanne devra soumettre un préavis au sens de la Loi concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation, ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR) le moment venu. Elle ne l'a pas encore fait. On pourra vous renseigner au moment où elle aura rendu son préavis qui, je le rappelle, est un préavis : c'est l'Autorité cantonale qui peut décider de refuser une autorisation, ou de la soumettre à un certain nombre de conditions.

Par ailleurs, comme nous nous sommes engagés dans le cadre d'une interpellation que vous avez déposée, je crois, et qui avait donné lieu à une résolution – à laquelle nous répondrons –, nous avons également engagé une démarche de conciliation entre les représentants du propriétaire et ceux des locataires, pour voir dans quelle mesure on peut trouver une solution, soit un accord à la fois sur les travaux à effectuer dans l'immeuble et, évidemment, et sur l'essentiel, soit que les locataires puissent demeurer dans les immeubles une fois les travaux terminés. Ces discussions sont toujours en cours. C'est un dossier qu'on suit avec beaucoup d'attention et de préoccupation, parce qu'il est important en matière de politique du logement.

Motion de M. Philipp Stauber et consorts : « Pour un plan annuel de prévention et de répression de la délinquance fixant les priorités et des objectifs chiffrés pour une réduction significative de la criminalité et de la délinquance à Lausanne »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Mathieu Blanc (PLR), rapporteur, Xavier de Haller (PLR), Thérèse de Meuron (PLR), Mirelle Knecht (Soc.), Nkiko Nsengimana (Les Verts), Roland Philippoz (Soc.), David Payot (La Gauche), Laurent Rebeaud (Les Verts), Rebecca Ruiz (Soc.), Philipp Stauber (UDC).

Municipalité : M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population.

Rapport photocopié de M. Mathieu Blanc (PLR), rapporteur

Les personnes présentes étaient :

Mesdames : Thérèse de Meuron (PLR) ; Mirelle Knecht (PS) ; Rebecca Ruiz (PS).

Messieurs : Xavier de Haller (PLR) en remplacement de Françoise Longchamp ; Nkiko Nsengimana (Les Verts) ; David Payot (La Gauche) ; Roland Philippoz (PS) ; Laurent Rebeaud (Les Verts) ; Philipp Stauber (UDC) (motionnaire) ; et Mathieu Blanc (PLR) (rapporteur soussigné).

Pour l'administration communale, M. le municipal Marc Vuilleumier était accompagné de M^{me} Morella Frutiger Larque (déléguée à l'observatoire de la sécurité), M. Frédéric Pilloud (commandant remplaçant du Corps de police), et M. Jean-Luc Gremaud (chef de la police judiciaire).

Le rapporteur soussigné remercie vivement M^{me} Martine Lambercier, qui a pris les notes de séance.

La séance est ouverte à 8 h. Le rapporteur étant également coauteur de la motion, il demande formellement aux membres de la commission s'il peut demeurer rapporteur ce qui ne suscite aucune opposition.

Discussion

En introduction, le motionnaire précise les objectifs de sa motion en indiquant qu'il s'agit d'un outil à développer à moyen et long termes. La motion vise la sécurité en général et pas seulement le travail de la police. Cette motion demande à la Municipalité de définir annuellement des priorités, en termes de lutte contre la délinquance et de fixer des objectifs chiffrés de réduction de la criminalité et de la délinquance. Cette motion ne prend pas position sur les stratégies, le nombre de policiers sur le terrain ou l'efficacité des moyens policiers mais l'objectif est, d'une part, de contribuer à orienter le débat sur des priorités et des résultats concrets et, d'autre part, d'inciter les acteurs professionnels, et pas uniquement la police, à proposer des mesures permettant de réduire le nombre d'infractions commises. Il s'agit donc de fixer des objectifs et des priorités qui pourront être communiqués.

Plusieurs commissaires émettent des doutes sur l'efficacité pratique d'un tel instrument. En particulier, ils relèvent que cela risque de conduire à une « politique du chiffre » avec tous les effets négatifs que cela peut engendrer.

Le motionnaire ainsi que d'autres commissaires relèvent qu'il est possible d'éviter une politique du chiffre et que cette motion permettra de fixer clairement des objectifs et d'y affecter les ressources nécessaires, par exemple des forces de police. Il s'agit donc de fixer une ligne de conduite et de clarifier les attentes vis-à-vis des stratégies et moyens mis en jeu.

Le Municipal rappelle qu'un préavis traitant des orientations sur la politique de sécurité est en voie de finalisation. S'agissant de la motion, il indique qu'il ne suffit pas que la

Municipalité veuille réduire de x% les délits ou certaines catégories d'infractions pour que cela se produise. Aujourd'hui la première nécessité pour le Corps de police de Lausanne est d'avoir une meilleure prévision sur ce qui peut arriver. Enfin fixer des objectifs plus précis pour la police nécessite aussi que toute la chaîne pénale soit améliorée.

S'ensuit une longue discussion sur l'efficacité de cet instrument, les conséquences en cas d'objectifs chiffrés non atteints ou encore l'usage qui peut être fait de cet instrument (interne ou externe). Plusieurs commissaires estiment que les objectifs chiffrés devraient être communiqués aux citoyens afin de les informer des priorités définies par la Municipalité avec le corps de police. D'autres commissaires considèrent qu'il ne serait pas approprié d'avoir un débat public sur le sujet, car celui-ci pourrait uniquement se focaliser sur certains problèmes (comme l'usage accru du domaine public) et négliger d'autres sujets importants.

A la demande de différents commissaires, le motionnaire précise qu'il ne souhaite pas changer sa motion en postulat.

Vote

Après la discussion, la commission vote comme suit sur la prise en considération de la motion Philipp Stauber et consorts intitulée « Pour un plan annuel de prévention et de répression de la délinquance fixant les priorités et des objectifs chiffrés pour une réduction significative de la criminalité et de la délinquance à Lausanne » :

4 oui, 5 non, 1 abstention.

La séance est levée à 9 h 45.

Discussion

M. Mathieu Blanc (PLR), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

Je suis le coauteur de la motion, avec mon collègue Stauber. La commission a accepté que je travaille comme rapporteur, mais je me permettrai d'enlever ma casquette de président de commission pour parler aussi en tant que coauteur.

La discussion est ouverte.

M. Roland Philippoz (Soc.) : – Vu les circonstances, c'est un peu gênant d'intervenir en l'absence de M. Stauber. La plupart des commissaires sont intervenus pour l'inciter à transformer sa motion en postulat. Contre toute attente, il s'y est refusé, bien que le fait d'imposer à la Municipalité de fixer des objectifs chiffrés pour réduire la criminalité ne semblait avoir de sens que pour lui. Nous ne pensons pas qu'une politique du chiffre peut améliorer les performances et le travail des policiers. Le croire donnerait à penser que nous doutons qu'ils fassent déjà tout leur possible pour diminuer les actes délictueux.

On ose espérer que le préavis que nous avons voté récemment sur la politique municipale en matière de sécurité et d'animation a répondu aux préoccupations récurrentes du motionnaire et que, pour un temps, il saura se satisfaire des réponses apportées par la Municipalité. Pour ne pas allonger la liste des initiatives en suspens avec cette motion, qui n'apportera rien de très utile, le groupe socialiste vous propose de ne pas lui donner suite et de la classer.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Le groupe La Gauche a la même position que celle du Parti socialiste à propos de cette motion. Si la préfète se penchait dessus, elle conclurait sûrement que cette motion n'en est pas une au sens de la Loi sur les communes. Le groupe La Gauche propose donc son classement.

M. Laurent Rebeaud (Les Verts) : – Le groupe des Verts rejette également cette proposition, non pas qu'ils soient contre une meilleure sécurité en ville, mais parce que les méthodes chiffrées proposées par M. Stauber auraient plus d'effets pervers que d'effets bénéfiques. On ne sait pas très bien quel usage la police pourrait faire d'objectifs chiffrés

sur une année, alors que la criminalité peut évoluer très rapidement à l'échelle d'un ou de deux mois pendant l'année.

On ne sait pas très bien non plus quel usage serait fait par ce Conseil des réussites ou des objectifs atteints. Il vaut mieux laisser la police, non pas libre, mais responsable de mener son action où il y a vraiment danger et où il y a urgence, sans l'entraver avec des objectifs chiffrés, qui peuvent devenir étrangers à la réalité au bout d'une année, ou même moins. Voilà pourquoi nous refusons ce postulat.

M. Mathieu Blanc (PLR), rapporteur : – Tout d'abord, j'interviens par rapport à la forme même de la motion. Evidemment, le motionnaire principal reste Philipp Stauber ; j'en suis coauteur. Il avait décidé en commission de ne pas modifier la motion en postulat ; nous en avons brièvement parlé. Sans trahir de secret, on aurait pu réfléchir à ce scénario lors des travaux ; il n'est pas présent aujourd'hui et je ne vais évidemment pas prendre de décision pour lui. Néanmoins, je tiens à répéter certaines choses.

En déposant cette motion, on avait comme objectif de faire un plan annuel à Lausanne, mais on pourrait entrer en discussion sur un plan plus large. En tout cas, on souhaite un plan qui permette à la Ville de Lausanne de définir des priorités et des objectifs en matière de sécurité et, une fois définies les priorités, d'y affecter les ressources nécessaires, en disant ce qu'on veut éviter, qu'on s'en prend, par exemple, en particulier au vol à la tire, qui a augmenté de tant de pourcent. On sait que des statistiques sont faites chaque année. On a récemment eu la mauvaise surprise de voir que Lausanne avait le palmarès de la ville la moins sûre de Suisse ; il y a sans doute des explications, mais ces statistiques existent. Il serait donc opportun de ne pas seulement les reprendre sur les mauvais sujets, ou sur les mauvaises nouvelles comme celle-ci, mais de les utiliser pour fixer des objectifs.

Cela ne signifie pas que l'objectif des motionnaires est d'avoir une politique uniquement chiffrée pour dire que, si on n'atteint pas 7 % ou 6 %, on va le reprocher au municipal en charge de la sécurité. Ce n'est pas le but. Mais nous sommes d'avis que, dans une politique de sécurité, comme pour d'autres sujets – on fixe des objectifs chiffrés sur d'autres dicastères –, on peut y tendre en attribuant les outils qu'il faut en termes de ressources humaines ou autres.

Suite à l'interpellation qu'avait déposée le PLR à la rentrée de l'été demandant qui tenait le gouvernail en matière de sécurité – c'était avant le changement de municipal –, on avait déposé une résolution adoptée par le Conseil pour dire qu'il fallait effectivement présenter un plan en matière de sécurité. C'est ce qu'a fait la Municipalité. On l'en a d'ailleurs remerciée. C'est le fameux plan d'action sécurité publique 2013-2014 : réinvestir l'espace public. Quand je constate que la quasi-unanimité du Conseil, à part le PLR et l'UDC, je suppose, souhaite classer cette motion, je suis surpris de voir que la majorité soutient un plan d'action de sécurité qui fixe des objectifs assez précis, en disant comment on va répondre à des objectifs en termes de dotations de ressources, en fixant des axes de travail, en fixant des façons de collaborer et des critères plus ou moins importants pour la sécurité publique des Lausannois. Le seul aspect qui manque, c'est de fixer un certain nombre d'objectifs chiffrés. Mais je suis surpris de la volonté de la majorité de ce Conseil communal de ne pas entrer en discussion sur cette motion. Je vous invite à changer d'optique et à suivre la nouvelle voie que semble accepter de suivre la Municipalité en matière de sécurité et de ne pas revenir aux vieux principes qui, parfois, tenaillaient la gauche de cet hémicycle.

M. Bertrand Picard (PLR) : – Je parle à titre personnel. Il y a deux aspects dans cette motion : fixer les priorités et les objectifs, qui relèvent, en effet, du législatif, mais fixer des objectifs chiffrés me paraît tout à fait aléatoire. En effet, tout dépend des infractions rencontrées, qui ne sont pas prévisibles et, a fortiori, des effectifs qu'il faudra engager. Mais ces effectifs ne relèvent pas du législatif, mais bien du commandant du Corps de police. Nous n'avons pas à intervenir dans les modalités d'exécution du Corps de police. De mon point de vue, nous donnons les ordres à la police, c'est-à-dire les priorités, mais

pas les ordres de la police, c'est-à-dire les moyens nécessaires pour réaliser les objectifs, ce qui relève de l'exécution par le commandant.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Avec cette motion de notre collègue Philipp Stauber, il est, pour nous, important de voir la direction que nous allons prendre avec les actions que l'on souhaite mener, notamment les propositions du plan d'action sécurité.

La Municipalité a effectivement annoncé ces différentes actions. Le Conseil communal a souhaité suivre les propositions de la Municipalité mais, aujourd'hui, il s'agit de savoir si cet engagement va donner des résultats. Pour obtenir ces résultats, on a besoin d'objectifs chiffrés et de voir si l'action engagée apporte une réduction significative de la criminalité. Comme l'a dit tout à l'heure Mathieu Blanc, lorsque l'on a une telle démarche, on doit s'interroger là-dessus et pouvoir quantifier certains éléments. On a des statistiques ; encore faut-il pouvoir les utiliser. A mon sens, ces statistiques et les objectifs chiffrés doivent aider la Municipalité, mais surtout notre Conseil, dans la gestion des effectifs futurs et à comprendre si on augmente, par exemple, les forces de police pour certaines actions sécuritaires que l'on doit mener, et si on a un retour effectif par une diminution de la criminalité et par une croissance de la qualité de vie des Lausannoises et des Lausannois. Cela me paraît évident.

De plus, il faut aussi identifier rapidement et de manière annuelle les engagements prioritaires que doit mettre en œuvre la police pour faire diminuer cette criminalité. Sans avoir une parfaite gestion de cette démarche, cela nous paraît aléatoire. On s'étonne de la manière dont les différents groupes qui viennent de s'exprimer – en dehors du PLR – rejettent simplement cette motion, en disant que nous n'avons pas besoin de telles statistiques et que cela pourrait être contre-productif. Je ne pense pas que ce serait contre-productif ; bien au contraire, ce serait démonstratif de certains problèmes que nous avons dans la gestion de l'espace sécuritaire public de notre ville. Nous prenons acte de cela.

Je pense qu'on aura à nouveau un débat entre la droite et la gauche de ce Conseil. On peut regretter que, par rapport au fait que l'on veut investir dans cet élément sécuritaire – on est au moins tous d'accord là-dessus –, on ne veut pas poser les bases pour avoir des indicateurs solides pour permettre un contrôle efficace des résultats et pouvoir réorienter cette politique sécuritaire rapidement au besoin, si l'on voit que les actions mises en œuvre ne répondent pas aux attentes. Je vous recommande de donner suite à cette motion de notre collègue, M. Stauber.

M. Laurent Rebeaud (Les Verts) : – Au nom du groupe des Verts, et sans devoir trop m'avancer, je veux être clair : il n'est pas question de critiquer les statistiques ou de dire qu'elles sont inutiles. Il n'est pas question non plus de nier l'utilité de la police, des objectifs qualitatifs, des secteurs d'activités prioritaires, mais, ce qui ne va pas dans la motion – et nous l'aurions refusé aussi si cela avait été un postulat –, c'est l'idée que des chiffres, c'est-à-dire des objectifs chiffrés de coffrage de criminels dans différents secteurs, puissent être utiles à quoi que ce soit. Il peut être utile à la Municipalité de déclarer que sa priorité c'est la lutte contre le vol à la tire et d'y mettre les moyens. Le seul effet d'annonce pourrait avoir pour effet que les criminels spécialistes du vol à la tire se spécialisent dans un autre secteur d'activité ; on aurait alors une chute de cette criminalité et l'objectif serait dépassé sans que l'on fasse un autre effort que celui d'annonce. Les objectifs chiffrés sont un piège pour la police et il faut absolument l'en protéger.

M. David Payot (La Gauche) : – Quand on parle d'objectifs chiffrés, je pense à l'exemple qui a été le plus médiatisé, les objectifs chiffrés fixés par le président Sarkozy, en particulier en termes de reconduite à la frontière d'étrangers en séjour illégal. A ma connaissance, les chiffres ont été respectés et, même les échéances des quantités d'expulsions ont été respectées par les policiers, qui ont expulsé des gens qui revenaient immédiatement après en France. Ce qui était magnifique, parce qu'on pouvait de nouveau les expulser et multiplier ainsi les chiffres pour atteindre les objectifs avec d'autant plus de succès. J'abonde donc dans le sens de M. Rebeaud : les objectifs chiffrés permettent

surtout de montrer que, si les infractions se multiplient du point de vue de la police, c'est peut-être aussi parce qu'ils s'avèrent inefficaces au bout d'un certain temps. Il me semble que c'est à la police de fixer des priorités en fonction de ce qu'elle connaît du terrain, plutôt qu'à la Municipalité ou à ce Conseil.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Avec le combat qu'essaient de livrer deux motionnaires aujourd'hui, on mesure l'ampleur de la tâche qui attend nos collègues de droite. Il semblerait qu'en politique, comme dans le monde professionnel, ce n'est pas toujours simple de se reconvertir. Depuis plusieurs mois, on a des statistiques ; elles ont été présentées à grand bruit il y a quelques semaines. La dernière chose qu'on pourrait reprocher à la Municipalité, c'est d'avoir voulu les camoufler.

Nous avons des priorités – cela vient d'être rappelé par les motionnaires eux-mêmes –, et nous avons un plan d'action, parfois tellement opérationnel qu'on se perd dans les noms des différentes cellules, unités, et dans le timing du déroulement des différentes opérations. C'est un peu comme si le message qui nous est donné aujourd'hui nous disait qu'on a des statistiques, on a des priorités, on a un plan d'action, mais tout ce qui nous manque c'est une motion ; précisons : une motion de la droite, qui répète tout cela et qui ajoute des objectifs chiffrés. Il m'apparaît que, dans le monde réel, qui n'est pas celui des motions et des postulats, on améliore potentiellement la lutte contre la délinquance avec de vrais policiers, de vraies mesures, dans la vraie rue, et rarement avec des motions qui, aux dires même des motionnaires, ne font principalement que répéter ce qui est déjà décidé.

Je pense qu'on peut classer cette motion sans aucune animosité et se réjouir qu'elle n'ait pas été transformée en postulat ; cela nous permet simplement de considérer qu'elle a été déjà partiellement satisfaite pour la partie sur laquelle s'accorderait la majorité de ce Conseil.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – En termes de reconversion, je crois que le Parti socialiste n'a pas à critiquer la droite en matière de sécurité à Lausanne, parce qu'il a dû faire une sacrée reconversion pour en arriver à changer le municipal, face aux statistiques, après une année de conduite ; n'est-ce pas ?

Si j'entends M. Gaillard, finalement, la Municipalité aurait pu passer ces statistiques sous silence. Je ne vois pas comment on peut passer sous silence des statistiques quand il s'agit d'infractions au Code pénal, par exemple.

Monsieur Gaillard, vous dites qu'on a fixé un plan d'action dans le cadre de ce Conseil, qu'on a fixé des priorités. Oui, c'est correct. Mais il nous manque maintenant de dire que les résultats que l'on souhaite obtenir, c'est une diminution de la criminalité pour améliorer la qualité de vie des Lausannois, où on souhaite les obtenir et comment on veut les obtenir. Et, si on voit que le plan d'action, avec ses priorités, ne répond pas à ces attentes au bout d'une année, il ne faudra pas avoir peur de le changer et de changer les priorités pour rechercher le meilleur résultat. Encore une fois, le meilleur résultat c'est d'améliorer la qualité de vie des Lausannoises et des Lausannois.

M. Mathieu Blanc (PLR), rapporteur : – Je reviens sur deux ou trois choses. La première, pour mon estimé collègue Picard ; on partage évidemment le même objectif, mais les termes mêmes de la motion précisent qu'on ne demande pas au législatif de se prononcer sur les chiffres, mais bien à la Municipalité de présenter un plan. De mon point de vue, qui est, je crois, partagé par un certain nombre de mes collègues PLR, il incombe à la Municipalité de fixer des objectifs en termes de sécurité. C'est le but du politique de fixer des objectifs et de dire au commandant de police qu'il y a des problèmes de sécurité dans tel ou tel domaine, et de lui demander d'axer les actions là-dessus.

Si ce n'est pas le cas, je comprends mal aussi le plan d'action de sécurité publique, qui avait été présenté par M. le municipal Junod, qui considère que c'est une tâche de la Municipalité que de fixer des objectifs en matière de sécurité avec le commandant de police. A nouveau, on avait bien vu cet écueil sur la question du chiffre. Ceux qui

prendront le temps de lire la motion verront qu'elle mentionne des risques liés à la politique du chiffre – cela avait été vu en France. Mais ce n'est pas l'objectif des motionnaires ; on estime qu'il existe des moyens d'éviter cela. Fixer ce plan d'action de sécurité, c'est le premier pas, monsieur Gaillard, qui a notamment été demandé par le PLR et l'UDC depuis longtemps. Raison pour laquelle des motions, des postulats et des interpellations sont utiles ; même dans la vraie vie, cela fait bouger des fois la partie gauche de cet hémicycle sur les questions de sécurité. Grâce à ce type d'actions, grâce à cette motion aussi, on peut aller plus loin, franchir un pas supplémentaire et dire qu'on fixe des objectifs, et qu'on ne dit pas seulement qu'on va s'en prendre au vol ou au deal de rue ; on dit que l'on veut, sur la base de statistiques, mettre l'accent à tel ou tel degré.

Bien que je parle fréquemment de questions de sécurité, vous ne m'entendez pas dans une année si jamais on n'était pas à 15 %, mais à 12 % ; je n'interviendrai pas en disant que c'est scandaleux, qu'on n'a pas réussi. Néanmoins, on peut attendre de l'Autorité politique qu'elle fixe des objectifs, qu'elle essaye de les tenir et qu'on s'explique simplement si on ne les a pas atteints. Je vous invite, comme mon collègue Voiblet pour l'UDC, à soutenir cette motion.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Monsieur Blanc, vous dites que, d'ici quelque temps, vous ne crieriez pas au scandale si un des indicateurs de performances – parce que c'est de cela qu'on parle – venait à être mauvais. C'est faux, puisque la motion que vous avez cosignée commence par : « Depuis quelques années, la criminalité augmente de manière inquiétante. » Vous faites déjà du *benchmarking* sur les chiffres actuels. Vous et M. Voiblet avez parlé de réduction significative de la criminalité. En fait, l'indicateur de performances X sur tel ou tel type de criminalité serait pour vous un indicateur que vous suivriez à la trace et à l'œil.

J'ai une question assez simple à vous poser. L'augmentation de la criminalité, est-ce le fait d'une police incompétente, d'une Municipalité incompétente, d'un municipal incompétent ou d'autre chose ? A partir du moment où elle est le fait d'autre chose, vous ne pouvez pas savoir si c'est vraiment l'action policière qui est en cause, si c'est l'action municipale ou si ce sont des éléments extérieurs dont nous avons déjà abondamment parlé.

Il ne faut pas prendre la Municipalité ni la police pour des idiots – excusez-moi du terme. Pour les priorités et les stratégies policières, il y a un Etat-major à la police – je crois ; le municipal le confirmera –, un peu comme à l'armée, qui discute de tous ces problèmes, qui fixe des priorités, qui fixe même des objectifs et qui élabore des stratégies et des tactiques. En fait, les objectifs chiffrés ne peuvent servir qu'à dire qu'on est moins bons ou meilleurs que l'année précédente, ou qu'on est moins bons ou meilleurs que les Genevois. A part cet élément, tout ce qui est dans votre motion est déjà mis en place à l'heure actuelle. Et les objectifs chiffrés, comme l'a expliqué M. Payot, sont très dangereux et, soyons sincères, vous permettront de déposer interpellation sur interpellation, ce que, personnellement, je ne veux pas.

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) : – Il y a justement ce danger de faire du chiffre pour remplir des objectifs attendus et ne pas agir où les problèmes se posent réellement. J'ai peur de voir ce policier, à qui on a donné une feuille de route avec des objectifs chiffrés ; évidemment, il va essayer de remplir ces objectifs, parce qu'il sera évalué par rapport à cela. Mais on lui a donné des chiffres dans un domaine particulier et pour des délits particuliers. Comment les choses se passeront-elles si, comme tous mes préopinants l'ont dit, les problèmes de sécurité changent et si la façon d'agir des délinquants change ? La police doit s'adapter à tous ces éléments.

Je rappelle qu'on a recruté une analyste criminelle, qui a été engagée pour faire une analyse de l'occurrence et de la probabilité de la commission de délits – et c'est plus intéressant. On peut s'imaginer qu'il y ait des objectifs chiffrés par rapport à cette analyse hebdomadaire. Par rapport aux types de délits qui ont le plus la probabilité d'être commis, on pourrait aussi avoir des chiffres hebdomadaires. Mais il y a eu un plan d'action présenté

par la Municipalité et nous avons opté pour une plus grande présence sur le terrain et une plus grande proximité de la police, ainsi que pour un instrument de l'analyse criminelle ; je pense que c'est vraiment la meilleure voie. La voie chiffrée peut vraiment nous égarer.

J'ajouterai que si M. Stauber avait transformé sa motion en postulat, on aurait hésité. Mais une motion n'a vraiment pas lieu d'être. Les groupes proposent son classement ; c'est une proposition tout à fait sensée.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Je demande le vote nominal pour cette affaire.

Je reviens sur les propos de mon collègue Nsengimana. Finalement, il apporte des réponses au besoin d'un tel plan avec des objectifs chiffrés. Il dit qu'il faut agir où les problèmes se posent. Oui, mais encore faut-il savoir en fonction des ressources qu'on engage si, après une année, on a obtenu les résultats escomptés. Si on n'a pas obtenu des résultats, on doit se poser des questions et se dire qu'on a ciblé à côté. C'est cela le problème. Vous dites qu'il peut y avoir des changements. Vous avez raison. Il peut y avoir des changements rapides dans la prise en compte de l'espace au niveau sécuritaire. Comme toute organisation, lorsqu'on identifie de profonds changements, cela demande une modification de la stratégie et de l'engagement. Mais, pour avoir ces éléments, il faut des objectifs chiffrés. Lorsque l'on se situe largement en dehors de ces objectifs, on doit se demander pourquoi. Et alors, pourquoi ne pas mettre en place une nouvelle stratégie, avec de nouveaux objectifs ? C'est cela finalement que nous vous demandons ce soir.

J'entends bien M. Hubler qui nous dit que, finalement, nous souhaitons des objectifs avec une seule ambition, soit de déposer interpellation sur interpellation, parce qu'on n'obtiendra pas les résultats escomptés. Je vous entends bien, mais je crois que vous savez qu'il n'y a pas besoin de telles démarches pour se rendre compte qu'en matière sécuritaire, on a besoin d'un engagement de tous les partis politiques si on souhaite avoir des résultats. On n'a effectivement pas besoin de ce Conseil pour identifier la croissance de la criminalité ; il suffit de lire les journaux et de prendre les statistiques policières existantes dans toute la Suisse pour se rendre compte qu'à Lausanne, en particulier, nous avons un très gros problème. Pour moi, ce problème pourrait encore s'intensifier, comme nous l'avons vécu par rapport à la mendicité il y a cinq ans, en 2007. Souvenez-vous, lorsque Genève a interdit la mendicité, nous vous disions devant ce Conseil qu'on aurait un problème avec la mendicité ; pendant quatre ans, il y a eu un déni de la part du Conseil. Eh bien, vous avez peut-être entendu ces derniers jours que, au niveau du procureur PLR, il y a un engagement sécuritaire sur l'ensemble de la chaîne pénale en place à Genève. On peut donc s'attendre de nouveau à un effet domino sur Lausanne.

Mais, effectivement, si la gauche ne veut pas ouvrir les yeux et ne veut pas fixer les bons indicateurs pour identifier le problème, on devra se contenter d'attendre une année ou deux ans pour revenir avec une situation sécuritaire qui se sera empirée. Je rappelle que je souhaite le vote nominal.

M. Mathieu Blanc (PLR), rapporteur : – Interpellé par M. Hubler, je souhaite répondre à sa question. Non, je ne pense pas que la mauvaise situation sécuritaire d'une ville soit uniquement due à l'action d'un municipal ou à une police incompétente. A nouveau, je crois que la droite l'a démontré à plusieurs reprises, et je sais que c'est d'ailleurs le cas de tous les partis ici – on ne va pas faire de démagogie –, on soutient la police, on soutient l'activité de la police et du municipal de la police quand il propose des choses permettant d'améliorer la sécurité des Lausannois. Mais le politique a aussi un rôle important de gestion en matière de sécurité et c'est le rôle du municipal de police de fixer des objectifs en la matière.

Et puis, monsieur Hubler, aujourd'hui déjà il s'agit de savoir si les Genevois sont meilleurs ou moins bons que nous sur telle ou telle chose : les journaux ont déjà fait le calcul. Le conseiller d'Etat Maudet a dit que, depuis qu'il est entré en fonction, il a réussi à faire réduire de tant de pour cent la criminalité. C'est peut-être de nouveau du chiffre pour du

chiffre, mais cela fait bouger les choses. Il a fixé des objectifs et c'est ce qu'on peut attendre de Lausanne.

Je tiens aussi à dire que, dans le plan d'action de sécurité publique 2013-2014, dans les constats, on donne énormément de chiffres ; on dit : « une hausse de 17,6 % des interventions de Police-Secours a été enregistrée entre 2010 et 2011 pour atteindre un total de 35 812. En 2012, ce chiffre se porte à 37 323. » Au terme de tous ces constats et de ce plan d'action sécuritaire, on peut donc s'attendre à la démarche logique suivante, soit de dire quel est l'objectif que nous fixons pour le prochain plan de sécurité. A nouveau, je vous invite à soutenir cette motion.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Je révèle tout d'abord qu'il y a une contradiction dans les termes dans cette motion : il est dit qu'il s'agit de fixer des objectifs chiffrés de réduction de la criminalité et de la délinquance et, dans l'avant-dernier paragraphe il est écrit que, pour la fixation d'objectifs chiffrés, les motionnaires souhaitent éviter l'école d'une politique du chiffre, destinée uniquement à remplir les objectifs. Il faudrait savoir : est-ce que le but est de chiffrer ou non ? Si on chiffre, on aura automatiquement une politique du chiffre.

Il est ajouté : « il est toutefois important que les autorités politiques fixent des buts en matière de réduction de la délinquance ». Alors, est-ce qu'il s'agit de fixer des buts chiffrés ou non ? On ne voit pas très bien ce que veulent les motionnaires, puisque, d'une part, ils disent qu'ils veulent éviter l'écueil du chiffre et, d'autre part, ils disent qu'il faut quand même fixer les objectifs chiffrés.

S'il s'agit uniquement de fixer des buts en matière de réduction de la délinquance, n'est-on pas là dans l'idée qu'il faut fixer des buts, des priorités, se donner des moyens d'action ? Est-ce qu'on n'est pas dans des banalités ? Il y a évidemment des choses qui vont de soi. L'action de la police est de fixer des buts et de se donner des moyens d'action. A ce moment, à quoi cette motion sert-elle ? Je pense qu'elle sert plutôt un but politico-idéologique, qui vise à renforcer et à conforter le sentiment que Lausanne est une ville dangereuse. On a déjà vu dans d'autres motions un amalgame entre des faits sociaux très différents les uns des autres, comme la mendicité, qui est un symptôme d'une pauvreté extrême, comme la vente de stupéfiants prohibés, ou les cambriolages, qui sont des choses différentes, qui ne relèvent pas de la même problématique.

Par rapport aux infractions au Code pénal, je ne vois pas en quoi cette motion apporterait quelque chose d'utile et de positif qui permettrait à la police de prévenir ou de réprimer la délinquance.

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – M. Oppikofer a assez bien résumé les choses. Nous avons mis en place un plan d'action sécuritaire. Je suis convaincu que c'était indispensable de se fixer des objectifs et de fixer des objectifs à la police, parce que c'est aussi le rôle de l'Autorité politique de fixer des objectifs prioritaires en matière de sécurité publique. Nos objectifs tournent principalement autour de l'espace public, de la question du deal, des vols et cambriolages et des autres délits qui affectent fortement l'espace public.

Les objectifs ont été fixés pour les années 2013-2014. Vous disposez déjà chaque année d'indicateurs statistiques précis sur l'ensemble des délits au Code pénal et sur les délits à la Loi sur les stupéfiants. L'année prochaine, vous disposerez encore d'indicateurs plus précis puisque, parallèlement à la mise en place de ce plan d'action, une analyste criminelle, à laquelle M. Nsengimana a fait référence tout à l'heure, a été engagée. Nous compléterons l'ensemble des indicateurs à disposition et nous essaierons de nous doter d'indicateurs qui permettront d'évaluer les dispositifs que nous mettons en place, pour voir s'ils permettent de répondre positivement à nos objectifs en matière de sécurité publique.

Il ne s'agit pas ici de faire un débat d'opposition gauche-droite, et M. Gaillard avait bien raison sur ce point. Je suis ouvert à toutes les propositions, d'où qu'elles viennent, pour

autant qu'elles servent à résoudre des problèmes en matière de sécurité publique. Vous aurez beaucoup de peine à me convaincre que cette motion a pour but de résoudre des problèmes. J'ai l'impression qu'elle vise surtout à polluer le travail de la police et à nourrir les interpellations devant ce Conseil communal.

Cela ne me paraît pas être la bonne manière d'employer le débat sécuritaire. Je suis d'ailleurs surpris, monsieur Blanc, de vous entendre ce soir, parce qu'il m'est apparu ces derniers mois que vous aviez apporté des réponses plus importantes et plus utiles au débat sécuritaire que cette motion.

Encore une fois, vous avez le plan d'action sécuritaire ; la question est donc réglée. Vous disposez chaque année de statistiques ; la question est donc réglée. Vous êtes donc en mesure de juger par vous-même, sur la base des statistiques, la qualité de l'action policière, comme le grand public, comme la Municipalité, comme le Conseil communal, comme la presse, comme tout le monde. Ce n'est évidemment pas le seul critère, mais vous disposez de ces éléments. Reste une question : faut-il fixer des objectifs chiffrés ? Je suis convaincu que non. D'abord, les chiffres se manipulent – et tout le monde le sait ici. Et il est important de rappeler que tous les délits ne se valent pas. Si je veux améliorer la statistique, je peux multiplier par dix le nombre de meurtres à Lausanne et diminuer de 5 % le nombre de vols et de cambriolages : on aura alors amélioré notre statistique policière de manière très significative. Est-ce qu'on aura pour autant amélioré le niveau de sécurité à Lausanne ? Je suis convaincu que ce n'est pas le cas – et je pense que tout le monde sera d'accord là-dessus.

On a une statistique fine en matière de délits qui sont beaucoup plus significatifs en matière statistique, comme les cambriolages, par exemple, parce que ce type de délit est comptabilisé à plusieurs titres dans la statistique fédérale. La statistique est évidemment un élément très important d'analyse des phénomènes criminels, mais ce n'est pas le seul. Ensuite, les délits se déplacent. On sait aujourd'hui que, quand on met la pression sur un certain nombre de délits, cela déplace la criminalité sur d'autres types de délits. Il est donc nécessaire d'adapter le dispositif sécuritaire. Mais on ne peut pas avoir une seule politique du chiffre, parce qu'elle nous enferme dans une logique, qui n'est pas la bonne ; c'est une logique qui vise simplement à faire baisser les statistiques, mais pas forcément à améliorer le niveau sécuritaire.

Je prends un autre exemple. Dans le cadre du plan d'action mis en place, nous avons souhaité mettre plus de policiers dans la rue, pour avoir une présence en uniforme plus forte, de manière aussi à permettre à la population de se réapproprier l'espace public. Cette politique est vérifiable et il faudra la confronter aux statistiques sur la criminalité ; c'est évident. Mais il n'est pas certain que les résultats seront bons. On verra. Ce n'est pas le seul indicateur. Il y a des indicateurs plus subjectifs, comme le sentiment de sécurité de la population, la réappropriation de l'espace public, qui ne peuvent pas être simplement quantifiés dans des statistiques. C'est pourquoi ce serait une erreur de vouloir se fixer des objectifs en termes de statistiques.

En politique, il faut parfois faire preuve d'un peu de modestie. Je l'ai déjà souvent dit : en matière de sécurité, nous devons être résolus dans les objectifs que l'on se fixe, être déterminés dans notre volonté d'améliorer la sécurité, de réduire la délinquance, de réduire le deal à Lausanne, notamment sur l'espace public, mais nous devons être modestes quant aux résultats que l'on peut espérer obtenir. Ils dépendent de nombreux facteurs : des facteurs migratoires, des facteurs liés à la situation économique que nous traversons, des facteurs liés à la politique sécuritaire menée par les cantons voisins et par les villes voisines, des facteurs liés à la collaboration que nous pouvons avoir avec la Police cantonale, des facteurs liés aussi à la bonne coordination de l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale – et c'est peut-être l'élément principal dans notre canton. La police est le premier chaînon, mais il y a toute une série d'autres acteurs de la chaîne pénale, qui sont extrêmement importants et qui, parfois, réduisent à néant le travail de la police. Je pense

notamment à la politique des procureurs ou au manque de place dans le système carcéral. C'est pourquoi on a mis en place l'opération Strada, qui est coordonnée entre tous les acteurs de la chaîne pénale. Mais on a des incertitudes sur l'évolution des phénomènes criminels.

On doit toujours veiller à faire le mieux que l'on peut, à adapter notre dispositif en fonction des objectifs, mais on ne doit pas s'enfermer dans des objectifs chiffrés. Je suis convaincu que ce serait une erreur. C'est pourquoi je pense que cette motion doit être classée. Encore une fois, il ne s'agit pas de la classer parce que tous les éléments qu'elle défend sont mauvais, mais parce qu'il n'est pas pertinent de vouloir s'enfermer dans une logique du chiffre. On l'a vu effectivement avec la politique de Nicolas Sarkozy en France. Pour prendre un exemple à gauche, on le voit aussi un peu avec la politique de François Hollande en matière de chômage, qui annonce des chiffres et les mois auxquels la courbe s'abaissera. Comment peut-on prétendre qu'une courbe s'inversera ? On peut évidemment engager une série de mesures pour réduire le chômage, comme on peut prendre une série de mesures pour essayer d'améliorer le niveau sécuritaire, mais comment voulez-vous que l'on puisse prendre des engagements chiffrés ? Cela n'a strictement aucun sens, si ce n'est de nourrir le débat de ceux qui voudront s'amuser à montrer les décalages entre les chiffres annoncés et les chiffres réalisés. Je ne pense pas que c'est une bonne manière de faire de la politique, en particulier en matière de sécurité. C'est pourquoi je vous invite à refuser cette motion.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Je suis surpris par les propos de M. le municipal, qui nous dit que, finalement, si on fixe des chiffres, on pourra avoir une tendance à les manipuler – il a utilisé le terme – pour avoir des résultats qui correspondent à nos attentes et pour justifier une politique. Je suis atterré de ce premier constat, mais j'en prends acte. En matière de gestion de l'espace public, la police a des chiffres avec des objectifs, lorsque, par exemple, il s'agit de contrôler les automobilistes qui parquent ou lorsqu'il s'agit de contrôler les feux rouges ; on a des montants qui sont portés au budget. Il y a sûrement des indicateurs tout au long de l'année pour arriver aux chiffres du budget ; j'en suis convaincu, et ne me dites pas le contraire. Cela me paraît important. Mais, enfin, on ne va pas faire une guerre à ce sujet.

Pour ma part, je pense que si on veut apprécier les résultats d'une politique, on ne doit pas avoir peur des chiffres. On n'est pas à l'école ! L'objectif chiffré n'est pas là pour dire qu'on ne l'a pas atteint ; c'est pour voir si la politique qu'on a mise en œuvre va dans la bonne direction par rapport à la vision qu'on en avait, ou si nous devons corriger cette politique. C'est ce que nous souhaitons avec cette motion.

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Encore une fois, monsieur Voiblet, vous aurez tout loisir, en mars ou en avril prochain, de commenter l'action de la police à l'aune des statistiques de la criminalité nationale, qui sont publiées également pour la Ville de Lausanne, et de juger si elle a été opportune par rapport au phénomène criminel. Vous le ferez avec votre interprétation, en fonction d'éléments extérieurs, mais vous aurez tout loisir de le faire. L'erreur, c'est de fixer des chiffres, soit de se fixer des objectifs chiffrés.

En ce qui concerne la circulation, on ne peut pas laisser dire et redire ces choses, qui sont inexacts. S'agissant des amendes d'ordre, les éléments budgétaires sont des statistiques basées sur les comptes des années précédentes. Quand la police fait des contrôles routiers – et j'ai moi-même assisté à des grands contrôles routiers – elle n'a pas d'objectif chiffré concernant les personnes qu'elle va attraper pour alcoolémie excessive. On fait des contrôles routiers et il y a des soirs où il y a beaucoup d'infractions, et d'autres où il y en a moins. Les éléments de nature budgétaire, s'agissant des recettes de la police, sont basés sur des éléments statistiques liés au nombre de personnes qui travaillent au Corps de police et au nombre d'amendes d'ordre, soit aux résultats qui ont été comptabilisés les années précédentes.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Je ne peux pas laisser M. Junod dire n'importe quoi. J'ai un exemple à vous citer. On a fait dernièrement l'acquisition de radars. Dans le préavis concernant l'achat de ces radars, on a mentionné un retour sur investissement dans un certain délai. C'est donc la preuve qu'on a des objectifs chiffrés.

La discussion est close.

M. Mathieu Blanc (PLR), rapporteur : – La commission a voté comme suit sur la prise en considération de la motion Philipp Stauber : 4 oui, 5 non et 1 abstention.

La présidente : – Il y a eu une demande d'appel nominal.

Cette proposition est appuyée par cinq conseillers.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal, la motion Phillip Stauber est refusée par 51 voix contre 28 et 1 abstention.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Blanc Christiane, Blanc Mathieu, Bürgin Daniel, Cachin Jean-François, Carrel Matthieu, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, de Meuron Thérèse, Ducommun Philippe, Gaudard Guy, Gendre Jean-Pascal, Graf Albert, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Ichtters Anne-Lise, Jeanmonod Alain, Klunge Henri, Laurent Jean-Luc, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Voiblet Claude-Alain, Wild Diane.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Adam Yves, Alvarez Henry Caroline, Beaud Valéry, Bergmann Sylvianne, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Bovet Laurianne, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Buclin Hadrien, Chautems Jean-Marie, Chenaux Mesnier Muriel, Clivaz Philippe, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Decollogny Anne-Françoise, Eggenberger Julien, Faller Olivier, Ferrari Yves, Frund Sarah, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Gebhardt André, Ghelfi Fabrice, Graber Nicole, Guidetti Laurent, Hubler Alain, Knecht Evelyne, Knecht Mirelle, Lapique Gaëlle, Litzistorf Spina Natacha, Mach André, Marti Manuela, Mayor Isabelle, Michaud Gigon Sophie, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Neumann Sarah, Oppikofer Pierre-Yves, Ostermann Roland, Payot David, Philippoz Roland, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rossi Vincent, Ruf Florian, Ruiz Vazquez Francisco, Thambipillai Namasivayam, Velasco Maria, Voutat Marlène, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

S'est abstenu : M. Picard Bertrand.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la motion de M. Philipp Stauber et consorts : « Pour un plan annuel de prévention et de répression de la délinquance fixant des priorités et des objectifs chiffrés pour une réduction significative de la criminalité et de la délinquance à Lausanne » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de cette motion.

Postulat de M. Laurent Guidetti : « Pour un plan de développement du logement à Lausanne »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Jean-Luc Laurent (UDC), rapporteur, Florence Bettschart-Narbel (PLR), Jean-Michel Dolivo (La Gauche), Benoît Gaillard (Soc.), Nicolas Gillard (PLR), Laurent Guidetti (Soc.), Elisabeth Müller (Les Verts), Bertrand Picard (PLR), Roland Rappaz (Soc.).

Municipalité : M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique.

Rapport polycopié de M. Jean-Luc Laurent (UDC), rapporteur

La commission s'est réunie le vendredi 8 juin 2012 à 9 h, à la salle de conférences, place Chauderon 9, étage E1.

Pour la commission : M. Jean-Luc Laurent, rapporteur (UDC), M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR), M^{me} Elisabeth Muller (Les Verts), M. Roland Rappaz (PS), M. Laurent Guidetti (PS), M. Benoît Gaillard (PS), M. Nicolas Gillard (PLR) en remplacement de Philippe Jacquat, M. Bertrand Picard (PLR), M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche).

Excusé : M. Giampiero Trezzini (Les Verts).

Pour la Municipalité : M. Grégoire Junod, directeur Culture et logement.

Pour l'Administration : M^{me} E. Krebs, cheffe du Service du logement et des gérances ; M^{me} C. Salm, assistante, Service du logement et des gérances, que nous remercions vivement pour ses notes de séance.

Présentation du postulat

Après avoir ouvert la séance en saluant les participants et prié M. Grégoire Junod de nous présenter ses collaboratrices, le rapporteur passe la parole à M. Guidetti, lequel constate que pour endiguer la pénurie de logements il faut, lors de la construction, lutter contre les loyers abusifs et la spéculation. Il demande un plan formulant le nombre de logements qui seront construits à Lausanne ces cinq à quinze prochaines années. Il suppose qu'une partie du problème provient de la difficulté à construire rapidement, les délais de réalisation comme pour les chantiers de Malley, Pré-de-Vidy et Plaines-du-Loup étant trop longs. Des solutions à ce problème existent dans les droits du plan général d'affectation ou dans les planifications sectorielles.

La construction de logements à la place des parkings permettrait d'apporter une rentabilité. Il serait judicieux d'établir le bilan des zones à disposition (sans se limiter aux zones de parkings), et ainsi discerner les surfaces adéquates pour la construction de logements.

Débat

Une commissaire aimerait des précisions sur la planification de développement de logements. Est-elle prévue avant le Plan Directeur Communal (PDC) ou doit-elle s'intégrer dans sa révision. Elle trouve que ce postulat est trop axé sur la création de logements et pense qu'il faudrait également créer des espaces publics comprenant des lieux de détente et de rencontre pour les actuels et futurs habitants. C'est la raison pour laquelle les Verts ont demandé, lors de la révision du PDC, l'évaluation du potentiel d'augmentation de la population lausannoise. Toutefois, elle est du même avis que M. Guidetti, à savoir que les parkings P+R devraient, à terme, être déplacés en limite de l'agglomération.

Le postulant lui répond que cette planification devrait s'intégrer dans le PDC. La création de logements doit bénéficier d'une réflexion plus grande en tenant compte des besoins de crèches, d'écoles, d'espaces verts, de commerces, etc. Il constate que les deux enjeux principaux sont les effets de la pénurie sur le marché locatif et spéculatif ainsi que l'offre de logements. Il est d'avis de tenir à jour l'analyse sur les perspectives démographiques à

Lausanne dans le PDC. Concernant les P+R, il n'est pas exclu de profiter de l'occasion et de les transformer en espaces verts.

Un commissaire remarque premièrement que les perspectives démographiques ont récemment été présentées par l'Office de la statistique et qu'il suffit de s'y reporter. Deuxièmement, il constate que certains P+R ne sont pas situés dans des zones vertes mais au bord des routes. Les voitures font partie intégrante de la vie lausannoise et il est inutile de les chasser complètement de la ville, mais qu'il faut plutôt en tenir compte.

Un autre commissaire émet des remarques d'ordre général et précise que ce postulat est intéressant mais un peu vague sur le plan général.

Au point 1, il évoque que de nombreuses réflexions sur la planification ont été réalisées par l'Administration. Il serait judicieux de mentionner dans ce genre de postulat que le PDC devrait intégrer un certain nombre de paramètres pour le logement.

Au point 2, il relève que supprimer les parkings publics reviendrait à diminuer le nombre de parkings face à une augmentation de véhicules.

Au point 3, suite aux discussions au Conseil communal, un accord général exprime que la commune a un intérêt lors des négociations des droits distincts et permanents de superficie.

Un commissaire pense qu'il faudrait lier la planification à un niveau cantonal. Il relève le problème de densification des parcelles sur les terrains en droit de superficie et des immeubles existants. Il est interpellé par l'affectation des immeubles et des locaux commerciaux par rapport aux logements sachant que la pénurie est différenciée selon la catégorie d'immeubles. Il souligne la problématique des logements inoccupés, des résidences secondaires et des immeubles vides. Quels sont les outils pour connaître les locataires et propriétaires du parc immobilier lausannois.

Monsieur le Municipal Junod relève qu'il est différent de planifier à l'échelle de la ville en matière d'affectation en raison de l'offre des droits à bâtir qui sont sans garantie de réalisation. Il s'agit d'une planification qui permet de développer des droits pour les 10 à 30 prochaines années mais sans solution dans l'immédiat. La planification sur les parcelles communales est mieux maîtrisée à travers des droits de superficie pour des acteurs privés ou publics.

Pour la législature actuelle, il a été annoncé 1000 à 1200 nouveaux logements. 5000 à 7000 sont en développement. Lors de la législature précédente, environ 700 logements ont été réalisés et effectivement habités. Revenant sur les données démographiques, il pense que dans les 15 -20 prochaines années, une population importante affluera sur l'arc lémanique et sur la région lausannoise. Des réserves constructibles importantes existent et permettront d'accueillir cette nouvelle population. Il faudra compter avec un décalage dans le temps engendrant une situation tendue sur le marché du logement malgré une politique volontariste. Concernant les DDP, il profite d'annoncer la modification de PPA concernant Val-Paisible et Val-Fleuri permettant de construire des niveaux supplémentaires sur le bâtiment « G » avec le même investisseur ou un différent. Les parkings P+R sont nécessaires et devraient être situés aux entrées des villes et proches des habitants c'est-à-dire qu'à proximité des gares RER. A terme, des P+R urbains seront libérés et certains ne se retrouveront plus en périphérie des villes. Enterrer les parkings peut être une solution mais qui reste onéreuse. Concernant les logements vides, quelques éléments de réponse seront obtenus avec la Loi sur l'harmonisation des registres (LHR) et pourront ainsi déterminer les raisons pour lesquelles des logements sont inhabités. Il termine en expliquant que toutes les questions de ce postulat sont et seront étudiées.

Le postulant précise que ce postulat n'a pas la prétention de tout régler, mais bien de traiter les questions principales en lien avec l'urbanisme et la planification directrice. Il aurait apprécié qu'un représentant de la direction des travaux soit présent pour expliquer les intentions dans l'élaboration du PDC. La problématique de la politique du logement à

l'échelle de l'agglomération est qu'un PDC doit se référer à une planification supérieure. Il est d'accord que cette planification soit liée aux autres communes et aux autres domaines. Il constate que le délai à Lausanne pour obtenir un permis de construire est de 11 mois entre le dépôt de la demande et l'obtention du permis de construire, ce qui est trop long. Au sujet des voitures, le taux de motorisation diminue en même temps que la population augmente, mais la circulation des voitures à Lausanne diminue encore plus fortement que le taux de motorisation. Il a diminué de 13 % entre 2008 et aujourd'hui et le taux de motorisation n'a diminué que de 7,5 % malgré l'augmentation de la population. Il faut tenir compte de ces éléments et trouver toutes les pistes possibles. Il termine en résumant qu'il y a une demande d'intégration à la planification de la question du logement.

Un commissaire pense que les parkings en surface sont des espaces urbanistiques perdus et chers. C'est un avantage si des opérations permettent de récupérer ces terrains et de les affecter à un autre domaine sans les supprimer en totalité. S'agissant des logements vides, il n'est pas certain qu'il y en ait beaucoup à Lausanne. Etablir un constat revient à planifier le squat momentané. Il préconise d'effectuer des statistiques afin de prévoir des moyens d'intervenir auprès des acteurs privés en tenant compte de la nature et des besoins que l'autorité publique pourrait mettre en place.

Monsieur le Municipal Junod précise que la Ville met à disposition des logements vides, pour une certaine durée, à l'Association des jeunes en formation (ALJF). Ce système fonctionne très bien et cette association respecte les conditions et les échéances de ces locations. Pour un propriétaire, il s'agit presque d'une garantie anti-squat et la Ville appuie cette association sérieuse. Revenant sur la CPCL, le fait de construire avec le SILL et la FLCL n'est pas une politique déguisée de construction publique mais une politique clairement assumée qui sera développée. La SILL a été créée dans le but d'augmenter un parc de logements et il est inscrit, dans le programme de législature, que son capital sera augmenté si nécessaire.

Une commissaire, qui fait partie de la CCUT, informe que les thèmes traités dans le nouveau PDC leur ont été présentés et le logement représente un des éléments clé de cette révision. Concernant les parkings, compte tenu des projets d'extension des Transports Publics, il s'agit également d'une question cantonale. Si les gens perdent du temps dans les transports publics pour se rendre à Lausanne, il est évident qu'ils prendront leur voiture pour se déplacer. Les P+R seront encore utiles pendant quelques années.

Un commissaire pense que l'absence de moyens forts en rapport avec l'aménagement du territoire est une limite problématique. Un des aspects de la politique de construction se situe au niveau des coûts créant une problématique à l'échelle de l'entreprise publique de construction. Pour les logements vides, il ne voit pas d'utilité à dresser une liste mais il serait bon de faire pression au niveau de la collectivité publique. Une étude devrait être menée sur les changements d'affectation des locaux commerciaux vides en logements et sur les possibilités d'une modification rapide.

Une commissaire pense encore qu'il faut prendre en compte les nuisances créées par les automobiles en ville et estime que c'est une des raisons de l'exode urbain.

Conclusion

La parole n'étant plus demandée, la prise en considération du postulat est acceptée par **4 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.**

La séance est levée à 10 h 10.

Discussion

M. Jean-Luc Laurent (UDC), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Laurent Guidetti (Soc.) : – Mon postulat fait le constat que la pénurie de logements sévit encore ; la première des mesures à prendre, c'est de construire des logements. Il y a toute une série de projets dans l'agglomération et à Lausanne. La grande question est de savoir combien et quand ces logements seront créés. Toute une série de logements a déjà été prévue dans le cadre du préavis 3000 logements, qui a été adopté en 2005 ou 2006 ; mais où en est-on de ce préavis ? Comment la livraison des logements va-t-elle être échelonnée ces prochaines années ? Dans quelle mesure ces logements – ceux du préavis 3000 logements – et ceux de tous les autres projets de la Municipalité, vont-ils pouvoir déployer leurs effets ? Ces logements permettront-ils d'endiguer un peu, ou pas du tout la pénurie de logements que nous vivons actuellement ?

La population a en tout cas le sentiment que la construction de logements est faible ; on a l'impression que peu de logements sont réalisés, alors que la pénurie continue de sévir. Au-delà du constat, il est important de se doter d'une planification – et c'est pour cela que je propose ce premier point –, pour éviter de construire trop de logements, ou en tout cas pour que les logements planifiés correspondent à de véritables besoins futurs. On le fait dans le cadre de planifications directrices ; actuellement, on révisé le Plan directeur communal. C'est l'occasion inespérée de relier la question du logement au Plan directeur communal. C'est le cas en tout cas par rapport au chapitrage : il y a un chapitre logements dans le Plan directeur communal.

La question fondamentale est de connaître le terme : d'ici deux ans, d'ici cinq ans, d'ici dix ans, d'ici quinze ans ? Je demande à la Municipalité d'y répondre. On annonce plusieurs dizaines de milliers d'habitants d'ici 2020 – 70 000 – et des emplois nouveaux dans l'agglomération lausannoise. Quelle est la part de la Commune de Lausanne dans cette évolution démographique ? Et donc, quelle est la part lausannoise dans l'offre de logements répondant à cette croissance démographique ? C'est important de le planifier, sans quoi nous allons subir la pénurie de logements et faire face à un constat d'échec permanent, parce qu'on n'arrivera jamais à répondre à ces besoins.

Il y a d'ailleurs un autre postulat – de M^{me} Litzistorf, me semble-t-il – fort intéressant, qui vise à régler la question, ou en tout cas à aborder la question de la politique du logement à l'échelle de l'agglomération. Effectivement, une bonne partie des 70 000 habitants et emplois nouveaux dans l'agglomération ne seront pas qu'à Lausanne. Heureusement, tous les problèmes ne sont pas de notre responsabilité, ni de notre faute.

Les deux points suivants du postulat évoquent deux pistes. Il y en aurait d'autres, mais je me suis limité à ces deux pistes visant exclusivement à créer du logement pour répondre à la pénurie et non pas pour lutter contre les effets de la pénurie – par exemple, sur l'affaiblissement des locataires face au droit du bail. Ces deux pistes ont été évoquées par ce Conseil. La première, concerne le préavis 2011/12, où la Municipalité proposait de remplacer le P+R de Provence, mal situé semble-t-il, ou qui en tout cas ne répondait pas aux objectifs de la politique des P+R – si tant est qu'il y a une politique lausannoise des P+R –, par 120 nouveaux logements. Cette surface précieuse au centre-ville est bien située et à proximité des transports publics. Ces choses ont été évoquées dans le cadre de la commission. Je ne m'attaque pas à la politique des P+R, je m'attaque aux parkings mal dimensionnés, qui sont au mauvais endroit ou qui n'ont en tout cas plus l'utilité qu'ils avaient à l'origine. Ces surfaces sont précieuses. Elles pourraient être mieux exploitées et apporter une plus-value intéressante à la Municipalité. Effectivement, un parking coûte et les logements rapportent – en tout cas avec la politique de droit de superficie utilisée généralement par la Ville de Lausanne. Je pars aussi du principe que le taux de motorisation ne cessant de décroître à Lausanne, la limitation du nombre de places de parc dans les parkings est une mesure qui accompagne naturellement ce taux de motorisation en baisse.

La deuxième proposition émane aussi de ce Conseil. La Municipalité a proposé la prolongation d'un droit de superficie en début de législature ; M. Gaudard avait proposé de réévaluer les droits à bâtir sur la parcelle pour mieux valoriser le terrain, qui appartient à la collectivité publique, et d'évaluer de nouveaux droits à bâtir en fonction d'une prolongation du droit de superficie. C'est assez rare qu'on ait à prolonger un droit de superficie. C'est l'occasion de se poser à nouveau des questions sur cette parcelle et de se demander si on utilise le sol de manière rationnelle. En période de pénurie de logements, c'est une nécessité absolue.

Il y a une troisième possibilité, qui ne figure pas dans le postulat, mais qui a été évoquée dans le cadre du traitement récent en commission d'une motion de M. Dolivo : c'est la question du logement-relais. Peut-on développer du logement-relais qui sort des règles habituelles d'affectation du sol ? Soit du logement d'urgence qui permet de proposer rapidement des logements pour une courte durée à des personnes qui sont dans le besoin. Mais on est hors postulat. Je déposerai volontiers une nouvelle initiative sur cette question ultérieurement. Je vous invite à faire comme la commission, soit à accepter ce postulat et à le renvoyer à la Municipalité rapidement pour l'intégrer aux études du Plan directeur communal.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – Le groupe des Verts s'est prononcé majoritairement pour la prise en considération de ce postulat. Pour ma part, je suis plus réservée. Le postulant propose une planification du développement de logements pour endiguer la pénurie. Malheureusement, il simplifie beaucoup trop le problème. En effet, si nous voulons de nouveaux habitants, il ne suffit pas de construire des logements ; il faut également créer de nouveaux espaces verts, de nouveaux espaces de détente et de rencontre, de nouvelles écoles, etc. Trouver suffisamment de terrains disponibles devient, dans ces conditions, beaucoup plus compliqué.

Le postulant propose également de remplacer des parkings de surface par des logements. Il est exact que ces parkings devraient disparaître à moyen terme. Cependant, certains de ces parkings sont aménagés dans des zones de verdure et de détente. C'est le cas, par exemple des parkings-relais qui se trouvent le long des rives du lac. D'après moi, de tels parkings, une fois libérés de leurs voitures, ne devraient pas être construits, mais, au contraire, rendus à leur affectation première.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Toute personne qui parle aujourd'hui haut et fort du logement à Lausanne sera écoutée par les Lausannois. Puisqu'il parle de logements, tout le monde dira que le postulat de M. Guidetti est intéressant. Mais le plus beau discours ne permet pas de garantir la construction d'appartements neufs pour les Lausannois, quand on sait quelle est la durée pour le développement d'un projet d'immeubles locatifs à Lausanne.

Par ailleurs, le postulat de M. Guidetti mélange plusieurs idées, dont certaines que le PLR a déjà développées, et d'autres qui ne nous paraissent pas très opportunes, ou en tout cas plus théoriques que pratiques. Ainsi, le PLR a déjà soutenu l'idée – et M. Guidetti l'a rappelé tout à l'heure – que lors de la discussion de droits de superficie, je pense notamment à ceux de Val Paisible et de Val Fleuri, l'occasion devait être utilisée pour tenter de densifier les parcelles afin de construire plus. Nous approuvons donc cette partie du postulat.

A l'opposée, l'idée de supprimer les parkings de surface pour construire du logement nous semble réductrice. La politique lausannoise est aujourd'hui déjà limitative en matière de parkings. Dès lors que la voiture existe, que nos concitoyens et ceux d'autres communes continueront à s'en servir, cette idée pourrait nous contraindre à compenser des places supprimées en surface par des places en sous-sol extrêmement onéreuses, afin de ne pas rendre complètement chaotique la politique du parking à Lausanne.

Enfin, planifier c'est bien, édifier, c'est mieux. Une planification ad hoc, qui sera peut-être dépassée par l'évolution des réalités lausannoises peu après avoir été adoptée, ne nous paraît pas très importante. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR s'abstiendra.

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Le groupe des Verts est particulièrement attentif à l'utilisation de la surface en ville et en dehors de la ville. Il est de facto attentif à la question du logement. Le postulant a mentionné la motion Litzistorf. Je mentionnerai encore l'interpellation Rossi sur les lits froids. C'est évidemment une question qui nous touche et qui nous occupe tous, soit comment réaffecter les espaces selon les besoins, le logement étant un besoin.

Il y a la réaffectation des parkings superflus et surdimensionnés, par exemple, enterrer des places de parc, ou les diminuer à certains endroits. Et puis, il y a aussi un système décrit dans la réponse, qui est intelligent, c'est le système assez pragmatique des logements temporaires, mis en place pour les jeunes en formation. Ce postulat aura le soutien de la majorité des Verts, avec un petit rappel : il ne suffit pas de construire des logements, mais on doit aussi accompagner les logements existants et les nouveaux d'une certaine qualité de vie, donc d'infrastructures.

M. Laurent Guidetti (Soc.) : – Je réponds à M. Gaudard. A partir du moment où l'on crée du logement, même sur un parking, on est effectivement obligé – et c'est le Plan général d'affectation qui nous y oblige – de créer les places de parc sur le domaine privé, en tout cas dans une fourchette définie par les différentes zones du Plan général d'affectation, permettant aux nouveaux habitants de ces logements de trouver un certain nombre de places pour les voitures – entre 0,5 et 1 par 100 m². Cela dépend des zones, mais il faut pouvoir parquer quelques voitures sur le domaine privé pour éviter de « squatter » l'espace public. Mais, en aucun cas, le Plan général d'affectation n'impose de les trouver en sous-sol de manière onéreuse. On peut retrouver ces voitures devant nos fenêtres si on n'a pas les moyens de les enterrer.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Notre collègue Guidetti pose un certain nombre de questions qui sont bonnes, et auxquelles les réponses demanderont du temps, de la concertation et, surtout, ne sortiront pas comme des lapins d'un chapeau. Tout d'abord, la croissance n'est ni demandée, ni combattue ; elle est là ! Partant de cette constatation, on a différentes façons de l'appréhender. Je signale simplement à ceux qui se posent des questions légitimes quant à la finalité de cette croissance que, dès qu'une entreprise licencie ou menace de licencier, c'est l'union sacrée : tous les partis confondus, avec les syndicats et tous les élus locaux demandent à l'entreprise en question de revenir sur sa décision, quitte à lâcher énormément de lest, ce qui pourrait peut-être amener à un jeu dangereux, soit de menacer de licencier pour se porter mieux.

Le Canton du Jura perd 3000 à 4000 habitants par année. Outre le fait qu'il a une population d'à peine plus que la moitié de la Ville de Lausanne, il est confronté à un phénomène de décroissance, qui pose d'autres questions autrement plus difficiles à surmonter, et auxquelles il faut répondre, en matière de politique sociale notamment.

Ce n'est contesté par personne qu'une densification intelligente permet de loger plusieurs milliers, voire dizaines de milliers d'habitants sur la surface de la Ville de Lausanne, sans que les conditions de vie ne soient altérées. Soit. Mais je constate qu'à chaque projet de démolition d'une maison ou d'un ensemble de maisons, de logements mal adaptés et qui permettrait d'améliorer l'utilisation de l'espace de l'ordre en tout cas d'une moitié de plus, donc de passer de deux appartements à six ou sept appartements sur la même surface de parcelle, on a une pétition et des oppositions, car il ne faut pas modifier et changer ce qui existe. Alors, nous devons nous déterminer, faire des choix et être conséquents avec ces choix. On ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs et s'il est vrai que c'est un crève-cœur de devoir faire passer sous la pioche des démolisseurs des bâtiments qui étaient encore en bon état et auxquels on était attachés, je crois qu'une croissance raisonnable passe par là, si on admet comme postulat qu'on ne construit plus en campagne et sur des terrains

agricoles. Quand bien même on le voudrait, je signale que ce n'est pas la révision de la Loi sur l'affectation du territoire qui est la plus contraignante pour notre Canton, car notre Canton aura fait l'essentiel de cette révision, mais c'est la problématique des surfaces d'assolement qui démontre que la plupart des communes n'ont pas suffisamment de ces surfaces agricoles, et il y aura des retours de zones intermédiaires et même de zones à bâtir pour remplir les critères.

En ce qui concerne les parkings en surface, il est clair qu'ils sont dévoreurs de place pour des besoins qui ne sont plus exactement ceux d'aujourd'hui. Alors, ayons une politique coordonnée non seulement à l'échelle de l'agglomération, mais aussi pilotée par le Canton pour que, plutôt que d'avoir des parkings-relais à l'entrée de la ville, nous les ayons à la Sarraz ou à Cossonay, là où les gens peuvent prendre des transports publics performants, afin de pouvoir laisser leurs voitures là-bas et non pas chez nous. Bref, c'est un ensemble de mesures.

Nous nous souvenons que, du temps de l'ancienne législature, nous avons voté dans l'enthousiasme un objectif 3000 logements. Nous pouvons, sans rougir, considérer que cet objectif n'est pas atteint, mais qu'il a trouvé un rythme de croisière, et qu'il continuera. Je vous invite donc à renvoyer à la Municipalité ce postulat pour poursuivre et continuer cette réflexion, mais ensemble et hors de tout esprit dogmatique.

La discussion est close.

M. Jean-Luc Laurent (UDC), rapporteur : – La commission s'est déterminée de la façon suivante : 4 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le postulat Laurent Guidetti est adopté par 51 voix contre 1 et 30 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Laurent Guidetti : « Pour un plan de développement du logement à Lausanne » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « La carte et le territoire urbain, pour plus d'efficacité et de transparence face aux délits »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Laurent Rebeaud (Les Verts), rapporteur, Anne-Françoise Decollogny (Soc.), Thérèse de Meuron (PLR), Jean-Michel Dolivo (La Gauche), Benoît Gaillard (Soc.), Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), Alain Jeanmonod (PLR), Jean-Luc Laurent (UDC).

Municipalité : M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population.

Rapport polycopié de M. Laurent Rebeaud (Les Verts), rapporteur

La commission a siégé le 6 juin 2012 de 8 h à 9 h, à l'Hôtel de police.

Étaient présents les conseillers communaux Laurent Rebeaud (soussigné, les Verts), Benoît Gaillard et Anne-Françoise Decollogny (PS), Jean-Michel Dolivo (La Gauche), Thérèse de Meuron, Pierre-Antoine Hildbrand et Alain Jeanmonod (PLR) et Jean-Luc Laurent (UDC). Excusés : Fabrice Ghelfi (PS) et Isabelle Mayor (Les Verts).

La Municipalité était représentée par Marc Vuilleumier, directeur de la sécurité publique et des sports, assisté du cap. Gremaud (Police judiciaire) et de M^{me} Lambercier, chargée de la logistique et des notes de séance.

L'auteur du postulat souhaite que la Municipalité étudie la cartographie des délits, partiellement accessible au public sur internet, réalisée dans le Canton de Neuchâtel. Son idée est que la Police lausannoise pourrait gagner en efficacité par ce type de réalisation, et que la possibilité de consulter de telles statistiques cartographiées serait de nature, pour les citoyens, à accroître leur confiance et à rationaliser certains débats.

Des explications du représentant de la Municipalité, il ressort que le problème principal de la police lausannoise n'est pas tant dans l'établissement ou dans la publication des statistiques de la criminalité que dans sa capacité à interpréter et à exploiter ces données en termes stratégiques, afin de pouvoir engager les forces de police au bon endroit et au bon moment pour prévenir des délits ou pour mettre la main en temps utile sur les auteurs de délits. Pour combler cette lacune, la Municipalité songe à engager un spécialiste, expert en criminologie, capable de guider la police dans la planification de ses interventions, sur la base d'une analyse scientifique des données disponibles. Dans ce cadre, la mise en place d'un outil cartographique pourrait être utile. Quant à la publication des statistiques de la criminalité pour le grand public, elle se heurte à des limites qui tiennent notamment au fait que, si les données les plus actuelles étaient accessibles à tout un chacun, les auteurs de délit pourraient en tirer parti pour échapper à l'action policière.

La Municipalité n'est pas opposée au postulat, dans la mesure où la mise en place d'un instrument cartographique pourrait se révéler utile – et vaut au moins la peine d'être étudiée – dans le cadre de l'amélioration de l'exploitation des données statistiques de la criminalité pour guider l'action de la police lausannoise.

Des débats de la commission, il ressort que la publication, cartographique ou non, des statistiques de la criminalité, doit être conduite avec prudence, pour éviter qu'elle ne conduise à des phénomènes indésirables comme la stigmatisation de certains quartiers, ou à des interprétations hasardeuses des chiffres publiés. Il est d'ailleurs remarqué, après une visite sur le site du Canton de Neuchâtel, que la cartographie publiée à Neuchâtel s'arrête à l'échelle de la commune, et ne permet pas de différencier l'intensité de tel ou tel type de criminalité selon les quartiers. Une conseillère communale membre de la commission insiste sur le fait que la publication de statistiques brutes peut parfois susciter des inquiétudes dans la population – ce qui serait contraire à l'objectif du postulat – et qu'il est nécessaire de mettre en place des filtres et de fournir au public, au besoin, des clés d'interprétation adéquates.

Quelques membres de la commission estiment que le postulat est inutile, dans la mesure où les statistiques de la criminalité sont déjà disponibles, pour les gens que cela intéresse, sur les sites ad hoc de la Confédération et de Statistique Vaud. A leurs yeux, le « modèle neuchâtelois » n'apporterait rien de nouveau à ce qui existe déjà, alors que ce qui pourrait se faire en plus, en termes d'information du public, se heurte aux intérêts stratégiques, mentionnés plus haut, de l'action de la police.

En fin de débat, l'auteur du postulat se déclare d'accord avec les réserves émises par ses collègues quant aux risques d'une information du public qui pourrait entraver l'action de la police. Il admet que des précautions doivent être prises pour éviter la stigmatisation de certains quartiers et pour prévenir des interprétations tendancieuses ou anxiogènes des

données publiées. Il maintient cependant son postulat, compte tenu notamment du fait qu'à l'heure actuelle la police lausannoise ne dispose pas d'un outil cartographique lui permettant de visualiser la situation et l'évolution de la criminalité dans la ville. « Le but, indique-t-il, c'est que la police ait un outil informatique moderne, pratique et efficace ».

La majorité de la commission retient, dans l'étude demandée par le postulat, deux objectifs intéressants pour la police :

1. une statistique plus fine que la statistique existante,
2. l'exploitation de dite statistique par un analyste criminologue aux fins de dégager une stratégie.

Au vote, la commission décide de proposer au Conseil communal de transmettre le postulat à la Municipalité par cinq oui, aucune opposition et trois abstentions.

Discussion

M. Laurent Rebeaud (Les Verts), rapporteur : – La majorité de la commission a approuvé ce postulat, mais avec une restriction. Le postulat demandait deux choses : l'établissement d'une cartographie des délits et la publication de cette cartographie, avec certaines restrictions dans l'espace public à l'intention du public. Cette deuxième partie a été, au cours des débats de la commission, réduite à un statut de vœu éventuel. Le postulant lui-même a admis que la publication de ces cartographies de délits aurait des inconvénients : non seulement cela risque de stigmatiser les quartiers où il y a des délits plus nombreux qu'ailleurs, mais, surtout, cela donnerait des informations utiles aux délinquants eux-mêmes, qui connaîtraient des informations que la police a tout intérêt à garder pour elle.

Peut-être que le postulant viendra s'expliquer sur le recul stratégique qu'il a opéré dans les débats de commission, mais je pense que cela a une certaine importance de comprendre que, si nous acceptons ce postulat et que nous acceptons de le renvoyer à la Municipalité, ce n'est pas en adhérant au texte intégral fourni à l'origine par l'auteur, mais dans l'esprit où la commission l'a admis.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Bien que ce postulat présente des similitudes avec la motion de M. Stauber, il a toutefois une grande différence, puisqu'il ne s'agit pas d'un plan chiffré. Le postulant propose le développement d'une cartographie des délits et que celle-ci soit accessible, pour une part du moins, au public. M. Rebeaud vient d'indiquer que cette partie avait effectivement été contestée en commission. Dans ce cadre, il a été mis en évidence que le problème principal n'est pas l'accessibilité des informations nécessaires à l'action de la police, mais plutôt leur interprétation, et donc leur utilisation pour guider l'action de la police et définir ses priorités, bref, pour dégager les stratégies d'action.

M. le municipal de la sécurité d'alors nous avait fait part de sa volonté d'engager un spécialiste de l'analyse des données relatives à la criminalité, ce qui, je crois, a été fait. Par ailleurs, il est apparu dans la discussion qu'il n'était pas possible de mettre à disposition de la population des informations descendant plus bas que le niveau de la commune, comme le souhaitait le postulant, par quartier, par exemple, vu les problèmes que cela peut poser et qui peuvent en découler. Le postulant a accepté de retirer cette partie de son postulat. Les représentants socialistes étaient partagés dans leur appréciation de cet objet, mais nous le soutiendrons dans la perspective qui a été soulignée dans le cadre de la commission, à savoir que la police puisse disposer d'un outil statistique moderne, pratique et efficace, et des compétences en son sein pour l'exploiter.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – A propos de cartographie et de cartes de manière générale, une question annexe me vient à l'esprit, qui a toute son importance. Je crois savoir qu'il y a un règlement sur la vidéosurveillance en ville, que des caméras ont été installées à différents endroits et qu'elles sont censées être signalées. Je crois que c'est le

cas. Je n'ai pas vérifié pour chacune d'entre elles, puisque je ne sais pas où elles sont ; mais j'aimerais bien le faire. Est-ce qu'il y a une cartographie des caméras de vidéosurveillance de la Ville de Lausanne, accessible sur le web à tout citoyen qui aimerait savoir si, lorsque, le matin, quand il se rend au travail, il passe sous le feu, si j'ose dire, d'une caméra ?

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Notre groupe ne voit pas d'inconvénient à l'établissement de cette carte, à la condition qu'il n'y ait aucun chiffre. Autrement, nous aurions discuté trois quarts d'heure pour rien.

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Je réponds à la question de la cartographie des caméras de vidéosurveillance : les caméras sont signalées. Elles doivent l'être, et chacune fait l'objet d'une autorisation. C'est une procédure assez lourde auprès du préposé à la protection des données, qui est très attentif à tous les aspects relatifs au respect de la loi et du règlement cantonaux. On n'a pas de cartographie lausannoise des caméras de surveillance, mais c'est une chose qu'on pourrait envisager de faire sur internet, quand bien même elles sont signalées. Pourquoi pas !

La discussion est close.

M. Laurent Rebeaud (Les Verts), rapporteur : – La commission a accepté de renvoyer ce postulat à la Municipalité par 5 oui, aucune opposition et 3 abstentions, dans l'esprit que je vous ai décrit tout à l'heure.

Le postulat Pierre-Antoine Hildbrand est adopté avec 1 ou 2 avis contraires et de nombreuses abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « La carte et le territoire urbain, pour plus d'efficacité et de transparence face aux délits » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz : « Du logement d'utilité publique sur les zones d'utilité publique »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Eliane Aubert (PLR), rapportrice, Raphaël Abbet (UDC), Sylvianne Bergmann (Les Verts), Nicolas Gillard (PLR), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Philippe Mivelaz (Soc.), Elisabeth Müller (Les Verts), Roland Rapaz (Soc.), Rebecca Ruiz (Soc.).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

Rapport photocopié de M^{me} Eliane Aubert (PLR), rapportrice

Lausanne, Port-Franc 18 – Salle 368.

Participants

Rapportrice : Madame Eliane Aubert, Libéral-Radical.

Membres : Monsieur Nicolas Gillard, Libéral-Radical ; Monsieur Jean-Daniel Henchoz, Libéral-Radical (remplaçant de Monsieur Ienri Klunge) ; Madame Rebecca Ruiz,

Socialiste ; Monsieur Roland Rapaz, Socialiste ; Monsieur Philippe Mivelaz, Socialiste ; Madame Sylvianne Bergmann, Les Verts ; Madame Elisabeth Müller, Les Verts ; Monsieur Raphaël Abbet, UDC (remplaçant de Monsieur Pierre Oberson).

Ville de Lausanne : Monsieur Olivier Français, Conseiller municipal, *travaux* ; Monsieur Patrice Bulliard, chef du service d'urbanisme, *travaux* ; Madame Elinora Krebs, cheffe du service du logement et des gérances, *culture et logement* ; Madame Maude Groubel, prises de notes de séance

Excusés

M. Julien Sansonnens, La Gauche ; M. Grégoire Junod, conseiller municipal, *culture et logement* ; La présidente ouvre la séance et prie M. Français de présenter ses collaborateurs.

La rapportrice prie ensuite l'initiate de préciser son postulat.

M^{me} Ruiz rappelle que les questions liées au logement sont une priorité pour le parti socialiste et que son postulat fait suite à d'autres postulats déposés au mois d'avril et traitant de la question du logement.

Ce postulat s'intéresse plus particulièrement aux logements d'utilité publique. Il propose des pistes de réflexion liées à ce type de logements dans les zones dites d'utilité publique, zones affectées aux constructions et installations publiques, ainsi qu'aux équipements privés reconnus d'utilité publique selon le plan général d'affectation (PGA). Il s'agit de

- recenser ces zones qui ne sont pas encore construites et qui pourraient être affectées à la construction,
- estimer les réserves de densification existantes pour éventuellement les exploiter,
- inviter les propriétaires des parcelles colloquées en zone d'utilité publique à les densifier ou accompagner les propriétaires qui le souhaiteraient en leur adjoignant les compétences de maîtres d'ouvrage partenaires spécialisés dans ce type de logement,
- fixer dans le programme de politique du logement un objectif à long terme d'au moins 20 % de logements d'utilité publique sur l'entier du territoire lausannois.

Discussion générale

A la demande d'un commissaire de connaître la définition du logement d'utilité publique, M^{me} Krebs explique que les logements d'utilité publique ont des loyers à prix coûtant sans composante spéculative, ils ne sont pas calculés en fonction du marché et ils peuvent aussi bénéficier de subventions qui allègent encore leurs montants.

Un commissaire trouve intéressant l'idée d'en faire un recensement et d'étudier les possibilités qu'offrent ces zones, toutefois, il se demande si ces 20 % de logements doivent s'ajouter aux 30 % de logements subventionnés déjà existants. Il aimerait savoir si le but de la postulante est de créer 50 à 60 % de logements limités, contrôlés ou plafonnés en ville de Lausanne.

M^{me} Ruiz confirme que ce pourcentage devrait s'ajouter aux autres. Ce postulat proposerait une orientation très claire de la politique du logement en ville de Lausanne qui serait de privilégier, en priorité, la classe moyenne.

Une commissaire pense qu'il faut encourager les constructions d'utilité publique, mais ne pense pas que le rôle des zones d'utilité publique soit d'accueillir du logement. Ces zones sont réservées aux écoles, aux hôpitaux et aux équipements indispensables pour les habitants de la ville. Elle demande également si ce pourcentage de 20 % concerne les zones d'utilité publique ou l'entier du territoire lausannois et si ce type de logements se regrouperait avec les logements subventionnés.

M^{me} Ruiz confirme qu'il s'agit de l'entier du territoire lausannois et que les logements d'utilité publique ne se regrouperaient pas avec les logements subventionnés.

M. Français précise que le recensement existe déjà et confirme que, par rapport aux deux premières questions posées dans le postulat, l'état de la situation de l'aménagement du territoire est clair. Il revient sur les espaces réservés à la collectivité ; le logement ne doit en aucun cas devenir l'activité essentielle de ces zones car elles ont été réservées à la politique de la santé, aux équipements dévolus au public et à toute autre activité destinée à la collectivité ; rien n'empêche toutefois d'y mettre quelques logements de service.

Il n'y a que deux endroits encore disponibles en zone d'utilité publique aujourd'hui, soit les quartiers du Vallon inférieur et de Sévelin, pour lesquels deux plans d'affectation sont déjà en cours. La proportion de zones d'utilité publique est codifiée dans le PGA et il précise qu'il faut faire très attention aux déséquilibres sociaux qui pourraient être amenés dans la cité.

Vu la pénurie de logements qu'il y a eu il y a quelques années, la planification s'est faite un peu trop rapidement et certains quartiers ont des déséquilibres trop conséquents. La révision du plan directeur dans lequel les lignes directrices seront redéfinies permettra de faire des adaptations éventuelles sur le PGA.

Il rappelle aussi que le chapitre 4.6 du PGA, relatif aux zones d'utilité publique, offre de la souplesse au règlement de construction, souplesse qui n'est pas autorisée dans les autres zones. Il rend très attentif au fait que trop étendre la notion de logements à caractère privé dans ces zones travestirait complètement le règlement de la zone d'utilité publique.

M. Bulliard précise que la question du logement d'utilité publique sera débattue cet automne par le Grand Conseil qui définira également une notion plus précise de ce que le législateur entend par ce type de logement.

Les logements protégés sont la seule exception admissible aujourd'hui dans la zone d'utilité publique pour autant qu'ils soient liés à un établissement de soins.

Les zones d'utilité publique représentent 4 % à 5 % de tout le territoire de la zone urbaine, ce qui est relativement faible et ce sont donc des surfaces précieuses qui sont déjà dévolues à d'autres activités fondamentales pour le fonctionnement de la ville (écoles, hôpitaux, crèches, etc.) Il y a actuellement 2 000 000 m² de surface brute de plancher en planification incluant Métamorphose, ce qui permettra l'établissement d'environ 30 à 35 000 habitants/emplois supplémentaires. Il lui semble que les sites où l'on peut développer du logement (à part les zones d'utilité publique) répondent largement aux besoins de logements à court, moyen et long terme par rapport aux objectifs du PALM.

Une commissaire confirme que les problèmes de définition de logements d'utilité publique ont été clarifiés mais qu'ils doivent être encore débattus par le Grand Conseil. Elle pense que ces zones doivent être dévolues au public vu l'augmentation de la démographie annoncée pour ces prochaines années. Il est donc difficile, à l'heure actuelle, d'aller dans la logique de ce postulat, mais compte tenu de la mutation du plan directeur, une vision à long terme de ce dernier pourrait être intéressante.

Selon un commissaire, il s'agit d'un postulat qui tend à ce que les réserves de densification sur les parcelles d'utilité publique soient exploitées en vue d'être construites et à demander aux propriétaires de parcelles colloquées en zone d'utilité publique de densifier leurs parcelles. En l'état, il ne peut pas approuver ce postulat.

Une commissaire estime que si un recensement de ces zones d'utilité publique est fait, il ne faut pas omettre, parallèlement, de procéder à une estimation des besoins de la collectivité.

M^{me} Ruiz précise qu'il s'agit d'un postulat et non d'une motion, que ce sont des propositions et un constat général avec une étude chiffrée. Elle explique également que le but de ce postulat est d'intégrer des réflexions et non de faire fi des besoins de la

population. Elle ne souhaite, en aucun cas, obliger les propriétaires de ces zones à construire des logements d'utilité publique mais de le leur proposer.

Une commissaire retient que les zones d'habitation suffiront pour les 20 prochaines années. Certains éléments du postulat sont intéressants mais elle est en désaccord avec les points qui contraignent les propriétaires. Elle propose à l'initiatrice d'adapter son postulat en conséquence.

Un commissaire va dans le même sens, il trouve intéressant la création d'une étude pour déterminer le potentiel mais refuse de donner carte blanche à l'exploitation de ces parcelles. Il n'est pas de l'avis de demander 20 % de logements d'utilité publique avant même que le Canton se soit déterminé sur la définition de ce type de logements.

M^{me} Krebs confirme que les loyers augmentent depuis quelques années et précise que son administration est déjà dans l'optique de créer des logements d'utilité publique qui visent particulièrement la classe moyenne ne pouvant ou ne voulant pas bénéficier de subventions.

M. Français poursuit en informant que 11 % de la population est en logement subventionné, en rajoutant 20 % cela ferait une grosse proportion qui serait dangereuse pour l'équilibre social.

Un commissaire reprend les propos de M^{me} Krebs et confirme que les logements d'utilité publique sont destinés à la classe moyenne et, selon lui, cette classe est la base d'une ville et son fondement fiscal.

A la fin des discussions, M^{me} Ruiz corrige son postulat selon les modifications suivantes :

- Point 2 : « estimer les réserves de densification existantes puis les exploiter le cas échéant. »
- Point 3 : « Cas échéant, inviter les propriétaires ... »
- Point 4 : « ... les propriétaires qui ne souhaitent pas développer leurs propres projets en s'adjoignant les compétences de maîtres d'ouvrage partenaires. »

La rapportrice propose de passer au vote sur ce postulat modifié par l'initiate.

Prise en considération du postulat après modifications de M^{me} Ruiz :

- **3 oui**
- **6 non**

Discussion

M^{me} Eliane Aubert (PLR), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport. Je tiens à préciser que l'initiate a modifié son postulat sous trois aspects et que c'est sur ce postulat modifié que la commission s'est prononcée.

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Le groupe PLR refusera la prise en considération de ce postulat et vous invite à en faire de même. Nous pensons que s'il y a des zones d'utilité publique, c'est bien parce qu'elles ont une vocation particulière et qu'elles obéissent à des règles particulières. Nous sommes mal à l'aise avec cette idée, même pour un objectif ô combien louable, ô combien souhaitable, soit que l'on menace des places et des préaux scolaires, des structures réservées pour des hôpitaux et d'autres infrastructures nécessaires à la vie publique pour le motif que la priorité des priorités serait le logement. A partir de cette incompréhension de départ, nous considérons que, même si nous soutenons ces politiques du logement assez ambitieuses à Lausanne, et je crois que ce Conseil communal refuse rarement de soutenir des politiques du logement ambitieuses, nous ne pouvons pas faire le pas de nous attaquer aux zones d'utilité publique pour construire du logement.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – C'est exceptionnel, le groupe La Gauche est exactement du même avis que le PLR. On ne peut pas construire n'importe quoi, notamment du logement, dans des zones d'utilité publique. Ce qui est d'utilité publique est clairement défini dans la loi. Ce serait une erreur d'utiliser du terrain réservé normalement à des hôpitaux, à des écoles, à des lieux de loisirs, à des lieux sportifs d'utilité publique générale pour du logement. Imaginez ce qui se passerait si, tout à coup, on mettait du logement dans le parc Mon-Repos, par exemple. Cela n'irait pas. C'est de cela qu'il s'agit. Le groupe La Gauche refusera la prise en considération de cet objet ou s'abstiendra.

M. Laurent Guidetti (Soc.) : – Le postulat demande deux choses. Il demande d'abord que le constat de la pénurie de logements ait des effets. Donc, il ne cherche pas forcément à créer du logement à tout prix, mais à créer du logement d'utilité publique. Effectivement, un des effets principaux de la pénurie, c'est la hausse des loyers et des prix en PPE. Le logement devient cher, beaucoup trop cher pour la majorité des Lausannois. Il demande donc de limiter les coûts et de créer du logement d'utilité publique ; c'est un enjeu majeur.

C'est quoi du logement d'utilité publique ? Et c'est quoi une zone d'utilité publique ? C'est la piste évoquée, mais c'est la deuxième partie du postulat. La première partie demande simplement de fixer une cible de 20 %. C'est une cible tout à fait atteignable, qui existe dans certains cantons. La définition du logement d'utilité publique existe, monsieur Hubler, dans la Loi fédérale sur le logement, article 4. En gros, c'est le maître d'ouvrage qui construit le logement qui fait qu'un logement est d'utilité publique. A l'alinéa 3, il est dit : « Est réputé d'utilité publique toute activité à but non lucratif qui sert à couvrir les besoins en logement, à loyer ou prix modéré ». C'est la seule définition qui existe à ma connaissance.

La question de la zone d'utilité publique est beaucoup plus fine et subtile. Il y a un principe de base, et c'est un principe de droit. On n'a pas le droit de surdimensionner la zone d'utilité publique et c'est ce qu'il y a à Lausanne actuellement. En théorie, Lausanne pourrait perdre ses droits à bâtir en zone d'utilité publique s'ils sont surdimensionnés. Et l'adoption de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire n'arrange rien. La zone d'utilité publique n'est pas une réserve à bâtir pour la collectivité publique ; en aucun cas. Il y a une excellente étude faite par l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN), qui, à la demande de certaines communes de l'Ouest vaudois, s'est posé la question de la possibilité de mettre du logement dans les zones d'utilité publique. Cette étude, menée à l'échelle nationale, a fait le tour de tous les cantons et de toutes les communes, ainsi que d'une série de communes vaudoises ; la demande venait du Canton de Vaud. On peut résumer l'étude de cette manière : en gros, la compétence pour définir ce qu'on met dans une zone d'utilité publique incombe à la Commune. Il est donc tout à fait légitime de déposer un postulat, ce qu'a fait M^{me} Ruiz, demandant à la Commune de se positionner sur ce qu'elle entend mettre dans une zone d'utilité publique. Il se trouve, et c'est écrit dans le rapport de commission, que la Commune prévoit aujourd'hui certains logements. D'abord, l'article du Plan général d'affectation prévoit des logements de service et puis, l'interprétation faite par la police des constructions, et donc la Municipalité, autorise des logements protégés, à condition qu'ils soient en lien direct avec une institution.

Voilà, il est possible de construire du logement d'utilité publique. Mais le logement protégé ne répond pas aux critères définis par la Loi fédérale sur le logement, car le maître d'ouvrage n'est pas forcément d'utilité publique. La question est donc de savoir si la Municipalité entend changer son article du Plan général d'affectation pour y autoriser du logement. Elle est libre d'y répondre comme elle veut quand on lui aura transmis ce postulat.

C'est pourquoi je vous invite simplement à transmettre ce postulat à la Municipalité, pour qu'on ait sa position, pour savoir si elle entend changer cet article du Plan général d'affectation. Sinon, comment définit-elle le logement d'utilité publique et la zone d'utilité

publique ? De plus, comment la Municipalité entend-elle défendre sa zone d'utilité publique surdimensionnée auprès du Canton à l'aune de la nouvelle Loi cantonale sur l'aménagement du territoire, qui sera adoptée, ou en tout cas modifiée, suite à l'adoption de la nouvelle loi fédérale ?

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – Le groupe des Verts s'est prononcé dans sa majorité pour le classement de ce postulat. Selon le règlement du Plan général d'affectation, les zones d'utilité publique doivent accueillir des équipements publics comme les hôpitaux, les écoles, les musées, etc. C'est du moins comme cela que nous le comprenons. D'après ce règlement, les habitations se trouvent dans les zones dites urbaines ou mixtes.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Notre groupe approuvera la prise en compte du postulat. C'est vrai que ces zones d'utilité publique sont peut-être les dernières zones sur lesquelles on peut encore moduler. L'Etat est à bout touchant avec un Plan d'affectation cantonale concernant toute la cité hospitalière, qui permettra une certaine densification, notamment la création de l'Hôpital pour enfants. On voit mal comment créer un hôpital déconnecté, au vert, hors de toutes liaisons avec les plateaux techniques. Je ne parle bien évidemment pas de l'hôpital Riviera-Chablais, qui est un hôpital à 290 lits, qui coûte 350 millions, qui sera autonome et qui se satisfera à lui-même ; c'est autre chose.

Notre collègue Guidetti a cité un exemple : il a rompu une lance en parlant de logements protégés. A Lausanne, nous avons la Maison Mivelaz, nous avons la Fondation Val Paisible, qui sont des exemples excellents de logements protégés, mais en ville. Il y a actuellement un exemple, qui a été inauguré il y a deux ans à Vers-chez-les-Blanc ; cela tombe dans la cible du logement d'utilité publique, à mi-chemin entre le logement individuel et l'entrée en EMS. Avec l'augmentation de la durée moyenne de la vie de nos concitoyens, et peut-être par là même de la mienne, ces logements d'utilité publique sous forme de logements protégés auront de l'avenir et répondront exactement à cette définition. Nous devons élargir le champ de réflexion. C'est la raison pour laquelle je vous invite à prendre en considération ce qui nous est proposé.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – Ce postulat est assez théorique et technique, mais pose des questions intéressantes. M. Guidetti a parlé de la définition du logement d'utilité publique, qui a d'ailleurs occupé largement la commission. Il nous a donné une définition reprise de la Loi fédérale encourageant le logement à loyer ou à prix modérés, mais on ne peut pas s'arrêter là. Il y a eu un avis de droit commandé par l'Office fédéral du logement sur ce qu'on entend par loyers ou prix modérés ; c'est une notion juridique et indéterminée qu'il convient de définir plus précisément. Pour ce faire, il y a différentes possibilités. On se réfère au droit supérieur, mais on a vu qu'il n'est peut-être pas suffisamment précis. On se réfère au droit cantonal, et c'est ce que semble vouloir faire la Municipalité, qui attendait que le Grand Conseil légifère sur ce sujet.

La commission a siégé au mois de juin de l'année passée. Je ne sais pas si les travaux ont avancé et si on a une définition précise du logement d'utilité publique. Une autre possibilité serait de définir ce qu'on entend par logement d'utilité publique dans un règlement. D'ailleurs, plusieurs communes de Suisse alémanique ont prévu des définitions précises dans leurs règlements sur les constructions ; je pense qu'on devrait aussi avoir une définition précise. Il est important que la Municipalité se prononce sur cette notion, qui aura certainement des répercussions sur les plans partiels d'affectation à venir, dans lesquels des logements d'utilité publique, ou à loyers modérés seront construits.

Le deuxième point du postulat, comme l'a dit M. Guidetti, est la notion de zone d'utilité publique. On voit ce que cela signifie de construire des logements d'utilité publique. Les Verts y sont évidemment favorables. Par contre, l'idée de construire des logements d'utilité publique dans des zones d'utilité publique a fait pas mal grincer les dents des Verts, qui considèrent que ces zones doivent être affectées aux activités prévues dans le Plan général d'affectation. Le problème est assez complexe, parce qu'il y a une pression du

territoire. Certaines zones d'utilité publique se prêteraient effectivement à du logement selon leur localisation, mais les Verts sont d'avis que, avant de construire dans ces zones, il faut prévoir des compensations ailleurs.

Il est vrai que les urbanistes disent que les zones d'utilité publique ont été surdimensionnées à Lausanne. De plus, comme il a été dit par ma collègue, M^{me} Müller, a priori on ne voyait pas la nécessité de construire dans ces zones d'utilité publique, étant donné qu'il y a une réserve de terrains assez importante, propriété de la Ville de Lausanne : les Fiches, les Plaines du Loup, Vidy, l'enclave de Vernand où, pour l'instant, on ne voit pas grand-chose pousser. Il serait intéressant de connaître la position de la Municipalité sur la notion de logements d'utilité publique et sur ce qu'elle compte faire de ces zones. C'est pour cela que j'ai voté non à la prise en considération de ce postulat en commission, mais, réflexion faite, avec le temps, il me semble que ce postulat soulève des questions intéressantes, qui méritent d'être débattues. Je soutiendrai donc ce postulat, comme quelques Verts.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – On a eu une présentation très intéressante et subtile de M. Guidetti, qui a essayé, je pense sans mauvaise intention, de nous faire passer le logement d'utilité publique comme pouvant être construit en zone d'utilité publique. Mais de quoi parle-t-on ? Quel est le but de la motion de M^{me} Ruiz ? Comme je le comprends, on est dans un problème de crise du logement et il ne s'agit pas de le régler à coup de quelques appartements protégés d'utilité publique dans une zone d'utilité publique. Le problème du logement implique un nombre de logements autrement plus important.

M. Guidetti nous a dit qu'on a trop de surfaces d'utilité publique à Lausanne et, dans le rapport, la présidente a écrit qu'il y en a 4 % à 5 % et que c'est peu. Alors, je m'interroge : qui a raison ? Sur le principe, La Gauche est favorable à ce que les zones d'utilité publique le restent. Or un appartement protégé est un endroit, ou une maison, privé. Ainsi, nous nous abstenons ou nous refuserons la prise en considération de ce postulat, même si des problèmes intéressants y sont soulevés. On encouragerait plutôt le Parti socialiste à envisager que la Ville recrée, par exemple, une entreprise générale de constructions, qui lui permettrait de construire elle-même, sur ses propres terrains, à des tarifs très avantageux par rapport à d'autres constructeurs, dont le nom commence par L et fini par R.

M. Laurent Guidetti (Soc.) : – J'aimerais aller dans le sens de M^{me} Bergmann. Effectivement, si le postulat peut participer à préciser la définition du logement d'utilité publique et de la zone d'utilité publique, ce ne sera pas un tort. La deuxième partie du postulat ne demande pas d'occuper l'entier des zones d'utilité publique et d'y bâtir des logements, mais simplement d'étudier cette possibilité, et pas seulement dans l'interprétation municipale, c'est-à-dire seuls les locaux de services et des logements protégés, comme indiqué dans le rapport. Le but est vraiment d'offrir non seulement du logement, mais du logement accessible, ce qui est un enjeu vraiment fondamental auquel on est condamné à répondre aujourd'hui face à la pénurie de logements.

Je n'étais pas en commission, mais d'après ce que j'ai lu dans le rapport, la réponse n'est pas forcément extrêmement claire. On dit, je crois, que 2 % des zones d'utilité publique restent encore disponibles, soit 2 % entièrement vierges ; mais il y a évidemment des réserves de zones à bâtir sur des zones d'utilité publique, où il y a trois cabanons qui se courent après, et où il y a donc des possibilités énormes de densifier. On ne peut donc pas dire qu'il reste 2 % de zones d'utilité publique. Il y a des réserves de zones à bâtir dans la mesure où on respectera la définition nouvelle que la Municipalité entendra donner à la zone d'utilité publique. Il y a des réserves énormes pour y mettre autre chose que des équipements publics, dans la mesure où ces équipements doivent être dimensionnés lors de l'affectation de la zone. C'est une règle de base.

Aujourd'hui, les zones d'utilité publique sont en général grandes, ce sont de grandes parcelles et, dans la mesure où l'on n'y met qu'une seule affectation, on se retrouve aussi avec des problèmes importants de mixité sociale et fonctionnelle. C'est-à-dire qu'on se

retrouve avec des zones qui sont en quelque sorte de petits ghettos ; ce ne sont pas des problèmes sociaux, parce qu'il n'y a pas des riches à certains endroits, des pauvres à d'autres, mais si on n'a par exemple qu'une école ou un hôpital, cela pourrait devenir une enclave monofonctionnelle dans la ville. On pourrait y mettre des logements plus ou moins directement liés à l'affectation pour qu'on reste dans un esprit vraiment lié à la zone ; à mon sens, il ne s'agit pas uniquement des équipements. Cela existe dans d'autres cantons. Dans son étude, l'ASPAN imagine cette interprétation des choses : « L'importance accrue que revêtent la politique sociale et les nécessités de favoriser à certains endroits une meilleure mixité sociale devrait également permettre l'affectation de zones d'intérêt public à des logements sociaux, voire à certains endroits et selon les circonstances, pénurie avérée, manque de mixité sociale, manque de logements pour les autochtones, des logements à loyers modérés. » Ce sont des juristes qui ont écrit ceci.

Je vous donne volontiers l'adresse de l'ASPAN quand le postulat aura été renvoyé à la Municipalité. Mais comme la Ville de Lausanne est elle-même membre de l'ASPAN – section Suisse occidentale, que j'ai l'honneur de vice-présider –, ce sera l'occasion de reprendre contact et de poser la question sur ces points techniques. Je suis d'accord sur le fait que ce n'est pas passionnant, parce que c'est technique, mais techniquement, rien ne l'empêche.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Il me semble qu'il y a deux notions que nous ne comprenons pas et qui nous font rejeter très clairement cette proposition. Premièrement, s'il est vrai que les zones d'utilité publique lausannoises sont surdimensionnées, qu'on ne sait pas quoi en faire et qu'elles sont mal utilisées – ce qui n'est pas notre analyse –, alors il faut les redimensionner et revoir les choses, par exemple dans le cadre du Plan directeur lausannois, et non ajouter la possibilité d'y construire des bâtiments d'utilité publique en changeant le sens des mots ou en sollicitant différentes expressions. Mais il y a une incompréhension.

Après de très longues années, il y a une forme de consensus à gauche, comme à droite que l'urbanisme et la planification doit se faire parce que le sol est une ressource rare et parce que nous avons des besoins particuliers. Mais si on sollicite trop les différentes catégories pour ne plus rien planifier, parce qu'on peut tout faire partout, alors on vide de leur sens les notions protectrices des différentes définitions sur l'utilisation de l'espace et du sol communal. C'est pour cette raison que cette proposition pourrait être juste, s'il était clairement déterminé que les zones d'utilité publique sont disproportionnées et trop grandes.

Mais alors, si le but est de construire du logement dans certains parcs, qui seraient trop grands, c'est malvenu, et ce n'est pas notre avis. Si l'on modifie l'affectation de ces sols, on ne commence pas à solliciter le terme d'utilité publique pour finalement faire du logement protégé. Si, dans une autre interprétation, on considère qu'on peut finalement y faire du logement plus général, il y a une perte du rôle public de ces espaces. Je dois vous appeler à rejeter cette proposition et je m'étonne de la position exprimée par nos collègues de l'UDC en la matière.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Oui, monsieur Hildbrand, c'était avant la dernière intervention de notre collègue Guidetti. Effectivement j'espère que c'est sa langue qui a dérapé parce que, bien sûr, quand vous nous parlez de logements d'utilité publique accessibles au plus grand nombre, on tombe dans la terminologie du logement social et du logement subventionné ; mais c'est tout autre chose. Alors là, il faudra s'expliquer avec le Canton, via le Service du développement territorial pour changer l'affectation de ces parcelles. Bonne chance et bon courage. On ne parlera pas en mois ou en années, mais en lustres.

M. Laurent Guidetti (Soc.) : – Monsieur Hildbrand, si vous pensez qu'il y a un risque que la zone d'utilité publique soit surdimensionnée, le seul moyen de le savoir est de donner un mandat à la Municipalité pour l'étudier ; il faut donc renvoyer ce postulat. Redessiner la

carte lausannoise des zones d'utilité publique est une réponse adéquate, ou une des réponses adéquates à cette question.

Monsieur Chollet, effectivement, logement d'utilité publique ne veut pas dire logement social. Néanmoins, il se trouve que 65 % ou 70 % des Lausannois pourraient avoir droit à un logement subventionné. Le logement d'utilité publique ne va pas aussi loin que le logement subventionné, c'est-à-dire qu'il offre simplement une garantie, en tout cas dans les définitions les plus répandues. Mais on manque de base légale à ce sujet, qu'elle soit cantonale ou communale, pour définir ce qu'est qu'un logement d'utilité publique. Comme je le comprends, c'est un logement à prix coûtant, c'est-à-dire accessible au plus grand nombre.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – Il est important de discuter de cette notion de zone d'utilité publique, et ce postulat nous en donnera l'occasion. Tout le monde a une vision un peu idéalisée de la zone d'utilité publique, qui a l'air inviolable. En fait, des coups de canif sont donnés par la Municipalité ; on nous apprend que c'est une notion assez souple, où on peut avoir certaines constructions, notamment des logements protégés. Il est donc important qu'on discute de cette notion de zone d'utilité publique et de son dimensionnement. Le postulat ne le demande pas et ce n'est pas la même procédure, mais, dans ces zones d'utilité publique, il y a des PPA en gestation. La Commission des finances a voté un crédit pour l'étude de deux plans partiels d'affectation au Vallon ; ils sont donc dans des zones d'utilité publique.

Il y aura évidemment toute la procédure démocratique. Mais c'est intéressant de voir quelles sont les visions de la Municipalité pour ces zones d'utilité publique, s'il y a moyen de mettre autre chose et, surtout, si elles sont amputées par des plans partiels d'affectation, comment la Municipalité compte les compenser ailleurs. Je ne partage pas toutes les demandes qui ont été faites dans le cadre de ce postulat, mais c'est intéressant de pouvoir débattre de ces sujets.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – C'est vrai que la discussion de ce soir montre que c'est un sujet assez complexe. Un bon rapport-préavis nous aiderait à y voir plus clair. Pour bien montrer ceux qui ont envie de s'instruire, je demande l'appel nominal.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Il nous semble, d'après l'analyse de l'UDC, cher collègue Guidetti, que vous ratissez large – trop large à notre sens. Connaissant la rigidité des lois fédérales et de leur application via le Service du développement territorial, on est parti pour un combat d'une dizaine d'années au bas mot. Il faut réviser vos objectifs à la baisse. En l'état actuel, nous nous abstenons.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Qu'on soit clair. Il y a un chapelet de motions et postulats consacrés aux logements, déposés par tout un chacun parce que c'est un sujet porteur d'un point de vue électoral, que ce soit pour le PS ou d'autres. Ce postulat ne va pas régler le quart du début du gros problème du logement. Le préavis demandé qui ressortira, appel nominal ou pas, sera simplement une leçon de texte, une exégèse et une analyse juridique du problème. On pourrait peut-être confier cela à quelqu'un qui fait une thèse en architecture ou à un conseiller communal spécialiste en la matière, qui s'adjoindrait les compétences des nombreux juristes de ce Conseil communal. Pour ma part, je voterai toujours non à cette prise en considération.

M. Laurent Guidetti (Soc.) : – Je réponds à M. Hubler. Si on estime qu'il y a deux millions de m² en zone d'utilité publique et qu'on a une réserve utile hors constructions équipements prévus de seulement un million de m², cela fait quand même un million de m². Je ne sais pas dans quelle mesure ce million est crédible. C'est pourquoi je vous invite à renvoyer ce postulat à la Municipalité, pour qu'elle fasse l'étude et qu'elle nous dise combien de millions de m² ou dizaines de milliers de m² de logements complémentaires on peut espérer. Un logement brut de plancher utile peut être estimé en moyenne à 100 m² de surface ; faites le calcul.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Je rappelle ce que j’ai dit lors de la séance de commission : l’usage des espaces d’utilité publique est soumis à plusieurs restrictions et réservé à plusieurs usages. Ces espaces sont réservés à la collectivité au sens large et à des équipements à caractère public. Le logement, qu’il soit subventionné ou non, c’est pour des particuliers, ce n’est pas du logement réservé à la collectivité. J’ai clairement dit en commission qu’il y a certes la possibilité de mettre quelques logements à usage lié aux secteurs définis d’activités – on parle de conciergerie –, voire quelques équipements ou activités connexes réservées aux logements, mais de façon marginale. C’est délicat de penser qu’on peut trouver la solution au problème du logement en déclassant les zones d’utilité publique.

La notion de surfaces dévolues à la collectivité publique est dûment définie par la loi et ce n’est pas le règlement qui y changera grand-chose. Le règlement permet de définir comment est affecté le sol. C’est un travail qu’on fera, mais je vous rappelle les instructions que le Conseil communal nous a données : on fait le plan directeur et on révisé le Plan général d’affectation. Le Règlement du Conseil nous impose un certain délai pour vous répondre ; et on ne pourra pas répondre à toutes vos questions. On pourra vous donner le bilan des m², ce qu’on avait déjà remis à M^{me} Ruiz. La notion quantitative d’espaces réservés à la collectivité ou à l’usage public est clairement connue et a été transmise à la personne qui a fait cette demande.

Maintenant, déclasser ces zones, voire faire des modifications réglementaires sur l’espace, c’est un travail qui sera présenté lors de la révision du Plan général d’affectation ; il y aura préalablement la révision du PDCom. Vous aurez donc cinq ans d’attente pour avoir une réponse formelle à toutes les questions posées par ce postulat si vous entrez en matière.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Il me semble qu’un élément n’a pas été donné. La LATC a été mise en consultation au niveau cantonal il y a relativement peu de temps. Cette loi, tout comme le Plan directeur cantonal, est en phase de révision. Si on prend la peine de lire les documents qui ont été mis en consultation, on verra que cette notion d’utilité publique est en train d’évoluer, et de très largement évoluer. On peut même se demander si, à terme, il n’y aura pas une modification de la loi qui élargira un certain nombre de choses.

Vu ces différents éléments, j’avoue que je trouve regrettable de se priver peut-être d’une analyse qui ne contraint absolument pas – je rappelle que c’est un postulat ; il s’agit de faire une analyse de ce qui est possible, mais pas de construire en tant que tel. On pourrait peut-être mettre cela en lien avec l’évolution de la LATC au niveau cantonal et, pourquoi pas, s’il y a des demandes au niveau des cantons sur la Loi fédérale sur le logement, voir s’il faut supprimer cette notion d’utilité publique, qui est uniquement liée au porteur et non à l’objet en tant que tel.

Lausanne a un intérêt véritable à avoir une vision globale sur l’ensemble du territoire, tenant compte de ces modifications de la LATC. Mais je m’empresse de dire que, si cela m’intéresse en termes d’étude, cela ne veut pas dire que je voterai oui à des constructions de logements dans ces zones ; il faudrait qu’on puisse faire une analyse, une étude et que, sur cette base, nous puissions prendre une décision, sans avoir des appréhensions. C’est la raison pour laquelle, à titre personnel, je vous invite à accepter et à renvoyer ce postulat à la Municipalité.

La discussion est close.

M^{me} Eliane Aubert (PLR), rapportrice : – La commission a voté la prise en considération du postulat, après modification de M^{me} Ruiz, comme suit : 3 oui et 6 non.

La présidente : – Il y a eu une demande d’appel nominal.

Cette demande est appuyée par cinq conseillers.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal, le postulat Rebecca Ruiz est refusé par 41 voix contre 33 et 10 abstentions.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Adam Yves, Alvarez Henry Caroline, Bergmann Sylvianne, Buclin Hadrien, Chautems Jean-Marie, Chenaux Mesnier Muriel, Clivaz Philippe, Corboz Denis, Decollogny Anne-Françoise, Eggenberger Julien, Faller Olivier, Ferrari Yves, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Ghelfi Fabrice, Guidetti Laurent, Knecht Mirelle, Lapique Gaëlle, Litzistorf Spina Natacha, Mach André, Marti Manuela, Mivellaz Philippe, Neumann Sarah, Philippoz Roland, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rossi Vincent, Ruf Florian, Ruiz Vazquez Francisco, Thambipillai Namasivayam, Velasco Maria, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Beaud Valéry, Bettschart-Narbel Florence, Blanc Christiane, Blanc Mathieu, Bonnard Claude, Bovet Laurianne, Bürgin Daniel, Cachin Jean-François, Carrel Matthieu, Christe Valentin, de Meuron Thérèse, Ducommun Philippe, Gaudard Guy, Gebhard André, Gendre Jean-Pascal, Graber Nicole, Graf Albert, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Hubler Alain, Ichtters Anne-Lise, Jeanmonod Alain, Klunge Henri, Knecht Evelyne, Laurent Jean-Luc, Michaud Gigon Sophie, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Oberson Pierre, Ostermann Roland, Pain Johan, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Picard Bertrand, Rebeaud Laurent, Voiblet Claude-Alain, Voutat Marlène, Wild Diane.

Se sont abstenus : M^{mes} et MM. Allaz Christelle, Biéler Benoît, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Chollet Jean-Luc, Crausaz Mottier Magali, Frund Sarah, Mayor Isabelle, Moscheni Fabrice, Oppikofer Pierre-Yves, Payot David.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Rebecca Ruiz : « Du logement d'utilité publique sur les zones d'utilité publique » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Communication

Rupture d'une conduite d'eau à Lausanne

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Certains d'entre vous ont eu du retard à cause d'événements peu courants et qui engendrent des difficultés pour les personnes qui utilisent les transports publics ou une voiture. En tout cas, le trafic a été particulièrement perturbé. Vers 16 h, une conduite de 500 millimètres de diamètre, soit 50 centimètres, donc une grosse conduite de distribution, a eu une faible rupture.

Une rupture nettement plus violente a eu lieu – de la fonte grise qui a « explosé » à près de 3 m de profondeur en face de l'Hôtel de Police – au début de la rue de l'Industrie. Cette conduite est vieille, elle a près de 60 ans. Elle vient du Calvaire et passe en direction du Tunnel et du Bugnon. On a été obligé d'arrêter l'eau, car ce sont des vannes qui viennent du réservoir du Calvaire, qui est, lui aussi, très âgé, puisqu'il a plus de 100 ans.

C'est difficile de fermer cette conduite. J'étais tout à l'heure sur le terrain, mais je ne peux pas vous dire si la conduite était complètement fermée. Cela pose des problèmes d'alimentation au centre-ville. Il y a plusieurs centaines de personnes, voire quelques

milliers, qui sont privées d'eau. Des mesures sont prises pour rétablir au plus vite le réseau dans le secteur du centre-ville. Demain matin, il devrait encore y avoir 100 à 200 personnes sans alimentation d'eau. Les équipes vont travailler d'arrache-pied. Le centre-ville sera fermé à la circulation pour une bonne partie de la nuit. Deux lignes de transports publics sont déroutées pour permettre à l'entreprise mandatée de faire le travail ; l'entreprise d'urgence, qu'on peut remercier pour le début de l'activité, doit être remplacée par une entreprise qui a des moyens beaucoup plus importants.

Il y a quelques dégâts aux tiers. Aujourd'hui, ils ne sont pas exprimés et les forces de sécurité qui accompagnent les services techniques ont déclenché différents niveaux d'alerte pour garantir une sécurisation tant du site que de la circulation, et surtout aux ouvriers, qui devront travailler la nuit. Il y aura plus d'information demain matin.

La séance est levée à 20 h 30.